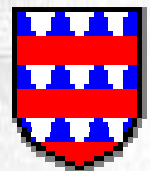


L'Avesnois



*Bulletin
du
Cercle Historique et Généalogique
de
Berlaimont*



<http://www.chgb.org>

Calendrier des réunions :

Les personnes voulant démarrer une généalogie ou l'étoffer peuvent venir nous rencontrer lors d'une permanence au local situé rue Wuibaille Dupont à Berlaimont au-dessus de la cantine scolaire.



Horaires et dates:

Samedis 7-1, 21-1, 4-2, 18-2, 3-3, 17-3, 6-4, 21-4 de 14 à 17 heures.

Mercredis 11-1, 25-1, 8-2, 22-2, 7-3, 21-3, 11-4, 25-4 de 17 à 19 heures.

Mercredi 28-3 de 14 à 19 heures.

Cotisation annuelle 2012:

15 €, couple 20 €.

à régler à l'ordre du Cercle Historique et Généalogique de Berlaimont

CCP 1508066X

Code IBAN : FR19 2004 1010 0515 0806 6X02 620 Etablissement bancaire : LA POSTE

Code BIC SWIFT PSSTFRPP

Sommaire

<i>Éditorial.</i>	<i>Page</i>	<i>3</i>
<i>Nouvelles des nôtres.</i>	<i>Page</i>	<i>3</i>
<i>Nouveaux adhérents.</i>	<i>Page</i>	<i>4</i>
<i>Assemblée générale 2012.</i>	<i>Page</i>	<i>4</i>
<i>Dourlers - Notice Historique.</i>	<i>Page</i>	<i>4</i>
<i>Baptême des cloches de Dourlers le 24 septembre 1922.</i>	<i>Page</i>	<i>10</i>
<i>Dourlers dans le bottin de 1908.</i>	<i>Page</i>	<i>12</i>
<i>1760 - Registres de Ferrière la Petite.</i>	<i>Page</i>	<i>13</i>
<i>Croix - Caluyau.</i>	<i>Page</i>	<i>14</i>
<i>Le Château de Obies.</i>	<i>Page</i>	<i>19</i>
<i>Année 1837 - entre Froid et Loups.</i>	<i>Page</i>	<i>21</i>
<i>Double exécution à Hautmont.</i>	<i>Page</i>	<i>23</i>
<i>Eliez Evrard.</i>	<i>Page</i>	<i>27</i>
<i>Création d'un pensionnat municipal des filles à Berlaimont.</i>	<i>Page</i>	<i>30</i>
<i>La nouvelle école des garçons de Berlaimont.</i>	<i>Page</i>	<i>33</i>
<i>Le dénombrement de la terre de Maroilles - 1455. (3ième partie).</i>	<i>Page</i>	<i>37</i>
<i>Bail du moulin de Taisnières à Adrien Evrard.</i>	<i>Page</i>	<i>42</i>
<i>Nouvelles publications.</i>	<i>Page</i>	<i>46</i>
<i>Nouveaux dépouillements en cours.</i>	<i>Page</i>	<i>46</i>
<i>Notre bibliothèque s'étoffe.</i>	<i>Page</i>	<i>46</i>

Trimestre assez difficile que celui-ci.

D'abord, la mise en ligne des microfilms sur le site des AD. Nous avons craint un moment une certaine désaffection du groupe, et c'est vrai certains jours.

Ce n'est au final pas le cas.

Même avec un lien précis aboutissant directement sur l'acte, certains ne savent pas les récupérer, et préfèrent les demander au CHGB. Pas de problèmes dès lors que c'est disponible.

Certains dépouilleurs continuent à poser leurs questions sur le groupe, pour favoriser l'échange avec les autres dépouilleurs et les autres membres. C'est très bien.

Et un autre genre de questions a commencé à fleurir : les demandes en dehors de ce qui est disponible aux AD.

Ensuite, une panne de chauffage au local, qui a traîné en longueur.

Il devenait démoralisant d'y aller. Il fallait garder son manteau. Impossible d'imprimer, le papier bourrait dans les imprimantes. L'un des PC renâclait même au démarrage, ses ventilateurs grinçaient.

Heureusement, il y avait le café pour se réchauffer, et la convivialité.

C'est rétabli depuis la mi-novembre.

Enfin, une panne de disque dur, qui contenait la totalité des fichiers de l'association. Une sauvegarde relativement récente existait pour certains d'eux. Beaucoup plus ancienne pour d'autres. Et certains auraient demandé énormément de temps à refaire.

Il était impossible d'accéder au disque.

L'intervention du fabricant a permis de tous les retrouver, dans leur intégralité. Et pour moins cher que certaines sociétés spécialisées dans la récupération de données.

Reste à rattraper le retard occasionné.

Tout est donc bien qui finit bien.

C'est normal, c'est Noël. Avec un cadeau à demander : Internet au local, pour nos adhérents non internautes.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

Colette RABIN-FRANCOIS, *chgb* 9.

Nouvelles des nôtres.

Naissance:

- Naissance le 12-9-2011 à Decazeville de Colline COURCELLE, fille de Jean-Noël et de Estelle FAGOT, petite-fille de Marie-Claude FAGOT (CHGB 103)
- Naissance le 11-10-2011 à La Roche sur Yon de Gabriel TROUILLET, fils de Guillaume et Anne-Laure NOUET, petit-fils de Thérèse TROUILLET (CHGB 173)

Décès:

- Décès de Pauline MARTIN veuve de Gilbert BALLIGAND, 97 ans, mère de + Alain BALLIGAND (CHGB 111) et de Eliane SOMVEILLE-BALLIGAND (CHGB 183)
- Décès le 1-12-2011 à Solre le Château de Paul COOLBRANDT, 81 ans, époux d'Elisabeth BERLEMONT, oncle de Colette FRANCOIS (CHGB 9), oncle de Jérôme GREVIN (CHGB 471) et d'Anne GREVIN-BERLEMONT (CHGB 472), beau-frère de Louis HANCART (CHGB 229) et de Rose-Marie HANCART-BERLEMONT (CHGB 294) .

Nouveaux adhérents.

477	BERIOU Philippe	11 impasse des coquelicots 72610 LE CHEVAIN	philippe.beriou@neuf.fr
478	GUERITTE Jacques	« les Pêcheries » rue de la gare 51240 ECURY SUR COOLE	jacques-gueritte@orange.fr
479	adhésion annulée		
480	CRAPET Françoise	10 rue des roitelets 78990 ELANCOURT	jcrapet@wanadoo.fr
481	FAUCHART Bernard	16 résidence République 59212 WIGNEHIES	bernard.fauchart@orange.fr
53	LEGAT André	19 avenue de Graffine 13530 TRETIS	legat.dad@dbmail.com
482	MAILLARD Jean	2 allée des besançonnes 78430 LOUVECIENNES	jemaillar@wanadoo.fr
483	BARANT Bernard	20 rue du coq 93160 NOISY LE GRAND	bbarant@free.fr
484	WILMART Agnès	7 rue du moulin 59620 LEVAL	agnes.wilmart@dbmail.com
485	DACQUET Maryline	2 rue de Beaucamp 02450 LA NEUVILLE LES DORENGT	lucien.dacquet@wanadoo.fr
486	VERHAEGHEN Martine	avenue Jeanne 19 boîte 17 B-1050 BRUXELLES	martine.verhaegen-lewalle@skynet.be
487	VOSSE Claudine	8 rue la bouffette 59550 LE FAVRIL	dominique.vosse@wanadoo.fr
488	FAUVIAU Christiane	8 chemin du pigeon blanc 59145 BERLAIMONT	
489	FAUVIAU Daniel	8 chemin du pigeon blanc 59145 BERLAIMONT	
490	BOUVART Christian	27 huitième avenue 60260 LAMORLAYE	chris.bouvarat@yahoo.fr
491	SOYER Caroline	70 avenue du faubourg de Cambrai 59300 VALENCIENNES	soyer.caroline@neuf.fr

Assemblée générale 2012.

Elle aura lieu le dimanche 15 avril 2012.

Non pas au Quesnoy même comme nous en avons parlé. Mais à la salle de séminaires et restaurant « *Au pied de mon Arbre* ». C'est sur la chaussée Brunehaut, à l'entrée d'Herbignies ou à la sortie de Gommegnies, selon l'endroit par lequel on arrive.

Pour ceux qui le désireront, le repas sera pris sur place.

L'après midi se passera au Quesnoy, le programme nous sera concocté par la responsable du syndicat d'initiative. Que ceux qui ont du mal à marcher ne s'inquiètent pas, c'est prévu. Vous aurez tous les détails nécessaires en temps voulu.

Pour les nouveaux adhérents, pas forcément au courant du fonctionnement, l'Assemblée Générale est composée de tous les adhérents, à quelque titre qu'ils le soient. Seuls les adhérents 2011 à jour de cotisation pour 2012 pourront y voter, mais les autres y sont cordialement invités.

Et pour les anciens (plus de 2 ans d'adhésion, au minimum 2010 et 2011) qui voudraient faire partie du Conseil d'Administration, c'est le moment d'y penser. Les candidatures devront nous parvenir avant le dernier samedi de février, tout comme vos éventuelles questions.

Dourlers – Notice Historique .

Ndlr : L'histoire de cette commune est particulièrement riche. Nous nous en tenons donc à une notice très abrégée, avec un minimum d'illustrations. Le lecteur intéressé pourra se reporter :

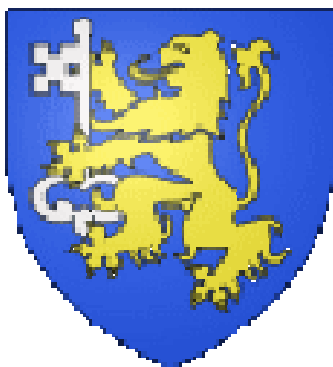
- pour l'histoire de la Chapelle St Julien : bulletin 17.

- pour la visite illustrée du château, blason des Nédonchel, etc. : bulletin 19.

- pour certains aspects historiques particuliers : publications hors-séries du CHGB. (Un HS spécial, à paraître, sera réservé à la Bataille de Dourlers-Wattignies et au Tambour Stroh).

1- GÉNÉRALITÉS :

- Arrondissement d' Avesnes-sur-Helpe - Canton d' Avesnes-sur-Helpe Nord.
 - Code commune : 59181 - Code postal : 59440.
 - Intercommunalité : Communauté de Communes du Pays d' Avesnes.
 - Gentilé : Dourlésiens - Dourlésiennes.
 - Dourlers fait partie du "Parc Naturel de l' Avesnois".
-
- Superficie : 8,74 km2 - Population : 548 habitants en 2007. (775 en 1860)



D'azur au lion d'or tenant en ses pattes une clef d'argent, le panneton en haut et à dextre.'

(Blason de la famille Bady)

2- TOPONYMIE : (source : Bulletin de la Commission Historique du Nord)

- 12ème : Durlerum 1111 - cartulaire Église de Cambrai
 Dourleers 1186 - J. de Guyse.
 Dorleir 1189
- 13ème : Dorlers 1207 - cartulaire Abbaye d' Aulne
 Dorlex
 Dourlers 1254 - Archives de la Pairie d' Avesnes
 Dourleis 1254 - Cartulaire du Hainaut
- 14ème : Dourlers - Dourles 1324 - Cartulaire du Hainaut
 Dourlers 1349 - Pouillé de Cambrai.

La *Toponymie Générale de France* de E. NÈGRE - 1996 - donne une **origine germanique** au toponyme, soit : *đura*"= ivraie + *hlaeri*"= terrain marécageux boisé.

Dourlers = Terre boisée et marécageuse où pousse l'ivraie.

Dourlers étant situé dans une dépression, le confluent de plusieurs ruisseaux a généré un marécage où poussait l'ivraie (terme scientifique : *lolium* ou *#ay-grass*"en anglais). Le mot « ivraie » dérive du latin populaire *ebriacus* = *ivre*. En effet, cette plante donne des graines qui, consommées en petite quantité, produisent un effet d'ivresse ; ingérées en grande quantité, elles se révèlent toxiques.

3- HISTOIRE :

- Antiquité :

L'histoire de Dourlers est particulièrement riche. Elle naît dès l'antiquité gallo-romaine, dans une clairière défrichée au cœur de la Haie d'Avesnes, conjointement avec Saint-Aubin, Floursies et Semousies pour former un ensemble appelé "Sart-de-Dourlers".

.. Plusieurs sections de l'aqueduc gallo-romain, partant de Floursies pour alimenter Bavay en eau, sont visibles sur le territoire de la commune de Dourlers. D'autres vestiges attestent d'une origine gallo-romaine du village : des caves et des fondations de maisons mises à jour au milieu du XIXe siècle, des tombeaux contenant notamment une fibule. Des amulettes mérovingiennes, détruites en 1914 au musée de Maubeuge, ont également été mises à jour..."(source : Inventaire Général)



à gauche : carte des 4 communes formant le "Sart-de-Dourlers" avec le tracé de l'aqueduc romain.

à droite : le "Mur des Sarrasins" à Dourlers - (photos : www.avesnois.inconnu.perso)

- 11ème - 12ème siècles :

L'ensemble dit :Sart-de-Dourlers"devient une seigneurie fondée par Gautier II d'Avesnes pour servir d'apanage à ses frères cadets, Guy, puis Bouchard.. (source : Inventaire Général)

Cette seigneurie sera le point de départ d'une construction progressive qui va lier pour six siècles un ensemble beaucoup plus important qui concerne : Dourlers et le "Sart" (Semousies, Floursies, St Aubin) - Beaumont - Beaufort - Raismes (avec dépendances, bois et forêt de Vicoigne) - Aymeries (forteresse et terres) - Pont-sur-Sambre - Quartes - Pante-gnies - domaine du "Maisnil" et Hargnies.

-13ème - 14ème siècles : La seigneurie de Beaumont.

1288 - la totalité des terres, villages et châteaux (construits par les de Jauche, Mastaing, de Beaumont, d' Avesnes, de Roisin, etc..) porte le nom de "**Seigneurie de Beaumont**". Les mariages, successions, cessions, donations, etc... feront éclater cet ensemble.

Un château-fort est bâti, au centre du village, sur l'emplacement d'une forteresse romaine.

1334 - Jean de Bohême, Comte de Luxembourg, vend le fief au **Comte de Hainaut**.

- 15ème siècle : des Comtes de Hainaut à Nicolas ROLIN.

1404 - le comte Guillaume IV décide de donner des terres à son parent **Louis II d' Anjou**. Ce dernier devient alors propriétaire et seigneur d'un ensemble constitué de Aymeries, Raismes, Pont, Quartes et **Sart-de-Dourlers**.

1417 - à sa mort, ces terres passent à son fils **René II d' Anjou**, beau-frère de Charles VII.

1427 - Philippe le Bon, devient "propriétaire" du comté de Hainaut. En récompense des services rendus, le duc de Bourgogne donne la totalité des terres de l'ancienne seigneurie de Beaumont à son homme de confiance, le Chancelier **Nicolas Rolin**.

8 mars 1432 - Rolin.."... possédait pour lui et ses hoirs, les seigneuries de Aymeries, Raismes, Pont-sur-Sambre, Quartes et **Dourlers avec appartenances et dépendances**..(source : *Biographie de Rolin*)

Si Nicolas Rolin vient régulièrement en son château d'Aymeries qu'il a fait fortifier, il délaisse le château de Dourlers qui est décrit "*en ruines en 1450*..."

1462 - mort de Nicolas Rolin. Les biens passent à son fils **Antoine Rolin**, époux de Marie d' Ailly de Reyneval. (Pierre commémorative - 1497 - classée MH devant l'église d' Aymeries)

Sans précision de date, c'est à la fin de ce 15^{ème} siècle qu'est fondé un hôpital au Hameau du Mont-Dourlers, par Pierre Maillart et Tassine Leclercq. Ce modeste établissement est voué à accueillir les indigents de la commune et aussi les pèlerins sur le chemin de St Jacques-de-Compostelle. Il lui sera adjoint la "Chapelle Saint-Julien".

- 16^{ème} siècle : *Le fègne'des ROLIN.*

1497 - 1528 - **Louis Rolin**, fils d' Antoine et époux de Gillette, héritière de Berlaimont, améliore la paroisse par des dons importants en bois et argent.

1528 - 1566 - son fils **Georges Rolin** connaît la "période noire" de la guerre entre Charles-Quint et François 1^{er}. En 1543 et 1554, "l'ennemi françois" détruit tout le pays.

1566 - 1603 - **Anne de Rolin**, dernière héritière de la branche, assiste une fois de plus au saccage des propriétés, d'abord par Henri IV, puis en 1593 par des bandes italiennes et wallonnes entretenues par l' Espagne pour semer la terreur en Hainaut.

- 17^{ème} siècle : *Une succession compliquée.*

Avec Anne se termine plus d'1 siècle et demi de générations des Rolin. Sans enfants, l'héritage se divise et passe à ses cousines.

1618 - **Antoine de Lestang** reconstruit le château.

1621 - les biens passent à **Antoinette de Lestang** (dalle funéraire dans la chapelle des fonts baptismaux). A sa mort, en 1635, les biens reviendront à sa soeur Marguerite, épouse d'un...de Lestang.

1622 - "*Ernst von Mansfeld, ancien Catholique passé reître au service des Protestants, terreur de la Guerre de Trente Ans (1618-1648)..(..). livre **Dourlers à ses mercenaires. Le village est rasé. La Chapelle Saint-Julien est brûlée. Le château est complètement détruit et ne fut jamais reconstruit.***"

1633 - reconstruction de l' "Hôpital du Mont-Dourlers"et de la Chapelle Saint-Julien.

1635 - 1663 - **Marguerite de Lestang** subit les désastres de la guerre. En 1658, Turenne passe la Sambre, détruit le château d' Aymeries, incendie le prieuré et s'enfonce en Avesnois. Impossible pour Marguerite de Lestang de remettre les domaines de Dourlers et Aymeries en l'état.

1663 - elle décide de vendre tout ce qu'elle possède en Hainaut. L'adjudication se fait en deux lots :

- Aymeries + ruines du château : avec Pont - Quartes - Maisnil - Hargnies... acheté par le comte de Hainaut, Claude-Henri de Rocca.. (Pierre tombale en l'église de Pont-sur-Sambre)

- Dourlers + ruines du château : avec Sart-de-Dourlers, bois Leroy, Écuélin, Mécrimont, acheté le 26 octobre par **Nicolas de Préseau**, conseiller du roi au bailliage royal d' Avesnes, pour la somme de 70 000 francs de France.

Ce dernier revend le tout, l'année suivante, au **Chevalier Ernest d' Éclaibes**, le 4 août 1664.

- 18ème siècle : Les *BADY de Dourlers.*

1709 - **Marie Ernestine Françoise d' Éclaibes**, épouse Croonendael, petite-fille du Chevalier d' Éclaibes, met en vente le domaine.

L'acquéreur est **Pierre BADY**, Architecte des bâtiments du roi, Conseiller-Secrétaire de Louis XIV. Ce dernier avait acquis, dès 1693 : Aymeries - Aulnois - Pont - Quartes - Hargnies - Maisnil - Estrée (Bachant) - Pantegnies de Jeanne Claude de Rocca, soeur et héritière de Claude Henri.

Ayant accédé à la noblesse française, Bady se blasonne *D'azur au lion d'or tenant en ses pattes une clef d'argent, le panneton en haut et à dextre,* qui devient le blason de Dourlers. Avant de décéder à Aymeries en 1715 (Pierre tombale dans l'église de Pont-sur-Sambre), Pierre Bady a installé ses deux fils :

- Nicolas-Charles-Joseph à Aymeries .

- **Antoine François Bady à Dourlers** qui reçoit, dès 1713, *... une belle maison de campagne..(construite)...avec les matériaux de l'ancien château, un peu plus au sud, près de la fontaine St Éloi, aux proportions de 33m de long pour 14m de large, avec un seul étage. Autour, des jardins, pièces d'eau et un étang d'environ 30 ares...'(Mémoires de la SA-HAA)'*

- 1715 - héritier, Chevalier, Grand Bailli d' Avesnes, Prévôt de la terre et pairie d' Avesnes, il a épousé Marguerite de Roullion de Castagne en 1708, et dans la corbeille de mariage de l' épouse ont été déposées les seigneuries hennuyères de Normont, d' Arbre et Rouville. Sa succession est généreuse : 11 enfants.

- 1735 - mort de Antoine François, (tablette en marbre blanc dans la chapelle des fonts baptismaux de Dourlers avec son épouse morte en 1760), **Antoine François Joseph Bady**, comme fils aîné, reçoit le château et les propriétés de Dourlers - Sart-de-Dourlers - Mécrimont - Bois Leroy - Écuélin... avec la charge de Grand Bailli d' Avesnes.

Vit également au château, son frère Bertrand-Joseph, qui a reçu les propriétés de Normont - Arbre - Marolles - Poligny - Chauffour et Bidan. Ce dernier se marie avec Marie Françoise de Bande de Rinsart en 1750.

De cette union, un premier enfant, Charles, naît en 1756, suivi de Bertrand en 1758. La maman décède la même année. Bertrand-Joseph - 41 ans - séduit alors une fille de l'aubergiste Leverd d' Avesnes. Elle est âgée de 17 ans. Elle sera à la fois sa maîtresse, son intendante et élèvera ses deux fils.

- 1780 - mort de Antoine François. **Bertrand Joseph Bady** récupère la totalité des titres et héritage. La même année, il entreprend les démarches visant à se faire anoblir.

- 1781 - Louis XVI signe l'acte d'érection du fief de Dourlers, avec ses dépendances, en **Comté de Normont**.

- 8 juin 1788 - **Charles Bady** - 32 ans - militaire - succède à Dourlers avec le titre de comte de Normont, un gros

capital et beaucoup de terres.

- 1789 - le château de Dourlers est mis à sac par la population. Charles Bady émigre.

- 15 octobre 1793 - la **Bataille de Wattignies** commence à Dourlers. Le château, occupé par les Autrichiens est très abîmé. C'est à Dourlers que se déroule l'épisode - très controversé - du tambour Stroh (ou Sthrau) dont le nom a été donné à la place, et une copie miniature de la statue dans les locaux de la Mairie (originaux à Maubeuge et Avesnes).

- 5 juin 1798 - le château est mis en vente comme Bien National et acquis par le seigneur ANDRÉ de Douai.

- 19ème siècle : des de Nédonchel aux Bourbon-Busset

- 19 mai 1807 - Charles Bady, revenu d'exil, rachète le château (laissé à l'abandon) et ses dépendances, mais n'y reviendra jamais.

- 1832 - mort de Charles Bady à Bruxelles, sans succession. Les biens reviennent à son frère **Bertrand Bady**, qui vit à Quiévrechain, dernier de la lignée de Dourlers.

- 1845 - mort de Bertrand. Par testament, et sans descendance, il a légué l'héritage des Bady à sa cousine **Aimée Sophie, Marquise de Nédonchel**.

- *Origine des de Nédonchel : (Dictionnaire Universel de la Noblesse de France - M. de Courcelles - 1821)*

.. Terre seigneuriale, située près de Saint-Pol-sur-Ternoise, elle a donné son nom à une maison ancienne et illustre, qui en remonte la possession au 12ème siècle. Cette terre a été décorée du titre de marquisat, par lettres-patentes de 1723. Godefroi, seigneur de Nédonchel, chevalier, vivant en 1199, et époux d'Alète de Rumières, est le premier sujet de cette ancienne maison. .. Armes : d'azur, à la bande d'argent..." Devise : Antiquitas et Nobilitas!"

- succession :

Aimée Marie Sophie (1779-1847) a épousé, en 1803, son cousin Charles Alexandre de Nédonchel (1776-1848). De ce mariage sont nés 6 enfants dont Charles Louis Alexandre qui suit. Lorsqu'elle hérite des Bady, elle est âgée de 64 ans. Elle entreprend la restauration du château et la réhabilitation de l'église... et décède 2 années plus tard.

Charles Louis Alexandre (1815 -1860) Marquis de Nédonchel et de Bouvignies poursuit les travaux. Le château, agrémenté d'un parc à l'anglaise, est doté des deux tours hexagonales qui lui donnent son aspect actuel. Le blason de la famille y est apposé.

Marié en 1850, à Marie d'Oultremont (1829-1878), ils auront 4 enfants. Sa pierre tombale, celle de son épouse et de 3 de ses enfants sont dans la "chapelle des de Nédonchel" (dans l'église, à gauche du chœur) soit :

* Jeanne Marie Béatrix (1851-1852).

* Octave Louis Marie (1859-1884) - Comte de Nédonchel - Sous Lieutenant au 3ème Régiment de Cuirassiers - mort au camp de Châlons à l'âge de 25 ans.

* **Sosthène(s) Henri Marie** (1855-1912)- Marquis et **Maire de Dourlers** du 15 mai 1892 au 14 juin 1912.

* Le 4ème enfant est Jeanne Louise Marie (1853-1875). Décédée à Moulins, elle ne repose pas à Dourlers. Elle a épousé, en 1873, Robert François Joseph de Bourbon-Busset (1848-1918) et décède 2 années plus tard, à l'âge de 22 ans, probablement des suites de l'accouchement qui donnera un futur Officier de Cavalerie, François Louis Joseph Marie de Bourbon-Busset (1875-1954). Les 3 précédents n'ayant pas donné de descendance, c'est par elle que les biens des Nédonchel à Dourlers sont passés chez les Bourbon Busset.

Au cours du XIXe siècle, Dourlers s'est "industrialisée" :

- industrie de quincaillerie et d'instruments aratoires (fabriques Brillet, Lambert et Cie),
- plusieurs clouteries,

- métiers à tisser pour les *cazées*, étoffes destinées au peuple et tissées à partir de laine des Ardennes,
- une bonneterie spécialisée dans les bas de laine,
- des ateliers de boissellerie,
- deux brasseries,
- une carrière de calcaire marbrier, appelé *brèche de Hainaut*, et des carrières de moellons.

- Époque récente :

1931 - l'incendie d'une propriété agricole voisine détruit l'hôpital du Mont-Doulers. La chapelle est épargnée.

Aujourd'hui, Doulers vit de l'agriculture et de l'élevage laitier.

Le château, avec le Parc, considéré comme "Témoin de l' Art des Jardins" sont inscrits aux MH par arrêté du 1/10/1992. Propriété d'un industriel local de 1985 à 2001, M. Michel MULLEMAN, ce dernier avait projeté d'en faire un Musée multinational du Scoutisme.

L'ensemble est, depuis 2004, propriété de Londoniens : M. et Mme GON-PAZ / DE LOVE.

La Chapelle Saint Julien, propriété de la commune, fait l'objet d'un projet de restauration par l'association "Doulers d' Hier et d' Aujourd'hui".

Gérald COLLET , *chgb 244.*

Baptême des cloches de Doulers le 24 septembre 1922.



Collection privée de Pierre LEGRAND

À gauche, Gabrielle, à droite, Victoire

Victoire Marguerite Louise

est mon nom.

Je remplace à Dourlers mon aînée : « Marie de Saint-Médard » refondue en 1804
Et volée par les Allemands en septembre 1917.
J'ai été baptisée en l'an de grâce 1922.

Ayant pour parrain :
M. Louis DEGARDIN
Et pour marraine :
Mme Paul COLART
Née Marguerite LERMUSIAU

Maître WYDEAUW, curé
Victor BAGILET, maire

MM. JOEYFROY, adjoint, BACQUART Paul, COLMANT Omer, DEMOULIN Henri, HARAMANT Paul, HENBIN Aristide, HERLIN François, GRIMIAUX Ulysse, JOUGLET Julien, STORDREAU Léon, WAINE Charles, conseillers municipaux

Je m'appelle
Gabrielle Lucienne Marie

Dédiée aux Soldats de Dourlers morts pour la Patrie

1914

GRIMIAUX Léo, GROSFILS Paul, HARBONNIER Jules, MUSY Victor

1915

DEGARDIN Émile, FRÉJEAN Georges, GILLET Georges, HOURIEZ Charles, PATER Arthur, STORDREAU Léon

1916

CARPENTIER Ernest, LELONG Albert, LOBBE Albert, PARENT Adolphe

1917

PINCHAUDET Julien, ROUSSEAU Luther, DEGARDIN Fernand

1918

HAYEZ Jules, CARPENTIER Léonce, LEROY Albert

1871 BRUYÈRE Edmond. Civil : CAULLERY Louis

Je remplace ma seconde sœur volée elle aussi par les Allemands en février 1918. Baptisée en l'an de grâce 1922.

J'ai eu pour parrain :
M. Lucien WILLOT
Et pour marraine :
Mme Auguste LAMBLAIN
Née Gabrielle FOSTIER

Maître WIDEAUW, curé
Victor BAGILET, maire

Le programme de la célébration s'établissait comme suit :
1- À 2 heures 15, ouverture de l'église

2- Á 2 heures 30, la cérémonie

Vêpres. Musique de Doulers. *Introduction des vêpres* par la chorale de Doulers. *Magnificat* par la chorale d'Hautmont.

3- Discours par M. l'abbé GIR, doyen d'Avesnes

4- Bénédiction des Cloches par M. l'abbé GIR, doyen d'Avesnes.

Musique de Doulers (pendant la récitation des psaumes)

5- Sonnerie des cloches par M. le Doyen, les parrains et marraines, M. le curé et M. Le maire

6- Cantate, par la chorale de Doulers

7- Salut

Salve Regina par la chorale de Doulers

O Sacrum par la chorale d'Hautmont

O Sanctissima par la chorale de Doulers

Tantum ergo par la chorale d'Hautmont

8- Cantate, par la chorale d'Hautmont

9- Distribution de dragées

10- Musique de Doulers

Doulers dans le bottin de 1908.

7 kilomètres d'Avesnes-sur-Helpe - 654 habitants.

Ligne de chemin de fer d'Avesnes - Bureau de poste et de télégraphe - Perception.

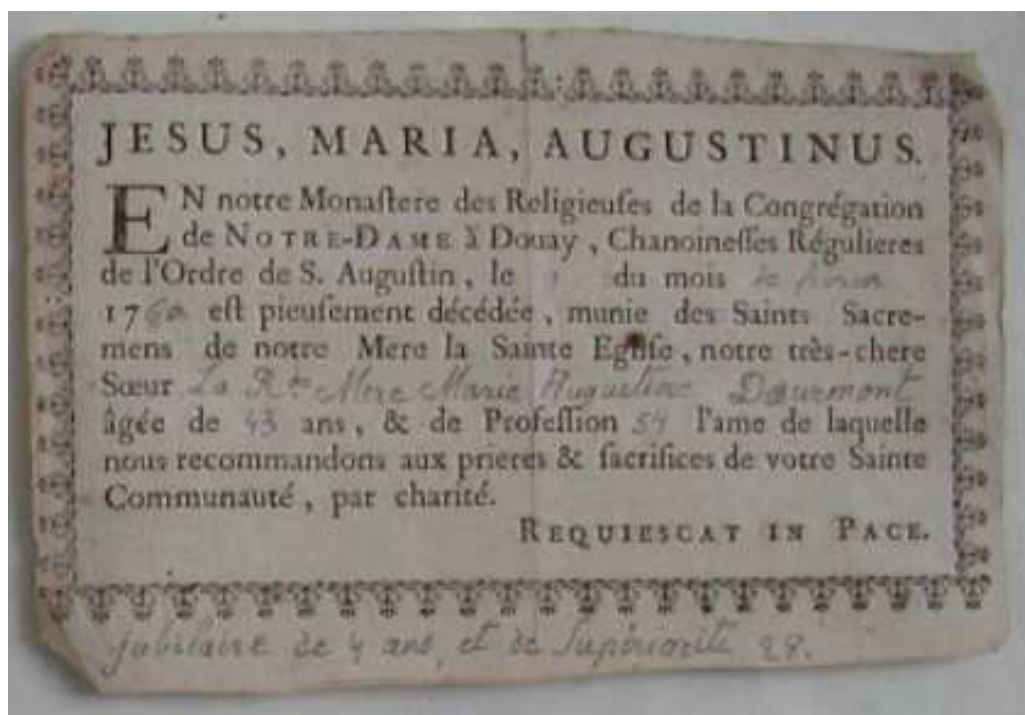
Fêtes communales : la St-Médard et le dernier dimanche d'août.

<i>Maire :</i>	De Nédonchel (Sosthène).
<i>Notaire :</i>	Fostier.
<i>Agriculteurs :</i>	Balleux. – Heubin. – Lermuziaux. – Pépin. – Villeput.
<i>Bouchers :</i>	Desse. – Houriez.
<i>Boulangers :</i>	Houriez. – Thomas.
<i>Bourreliers :</i>	Boutry. – Piérard (J.).
<i>Brasseurs :</i>	Demode (Er.). – Leroy.
<i>Charrons :</i>	Harbonnier. – Houssin.
<i>Chaudronnier-ferblantier :</i>	Bagilet.
<i>Épiciers :</i>	Dubois. – Mary. – Plantin.
<i>Étoffes :</i>	Riffe (M ^{me}).
<i>Grainetiers :</i>	Doyen. – Mary. – Méhaux.
<i>Laines (filat. de) :</i>	Méhaux (Ern.).
<i>Médecins :</i>	Fichaux. – Mercier.
<i>Quincaillerie (fabr. de grosse) :</i>	Lambert (P. et E.).
<i>Sabots (fabr.) :</i>	Ravaux. – Rousseaux (J.B.).
<i>Tabac (débits de) :</i>	Contesse. – Vainck.
<i>Tailleur :</i>	Varlet.
CHÂTEAU DE DOURLERS :	Marquis Sosthène de Nédonchel.



Dominique SALLÉ, *chgb* 228.

1760 – *Registres de Ferrière la Petite.*



Transcription : JESUS, MARIA, AUGUSTINUS

En notre Monastère des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame à Douay, Chanoinesses Régulières de l'Ordre de S. Augustin, le 1 du mois de février 1760 est pieusement décédée, munie des Saints Sacraments de notre Mère la Sainte Eglise, notre très-chère Sœur la Révérende Mère Maria Augustine Desurmont âgée de 43 ans, et de Profession 54

l'âme de laquelle nous recommandons aux prières et sacrifices de votre Sainte Communauté, par charité.

REQUIESCAT IN PACE

(jubilaire de 4 ans et de supériorité 28)

Explications : Pour ce qui est de la "profession 54", voici :

Quand on entre au couvent, il y a une année de postulat (on part quand on le veut, c'est pour "regarder" avant de s'engager), ensuite si cela intéresse on prend le costume - s'il y en a un, avec une petite différence cependant : voile blanc alors que les autres ont le voile noir par ex.) et on vit vraiment la même vie que les autres religieuses, avec en plus, des études. Cette période dure au moins 2 ans.

C'est seulement après que l'on s'engage pour 5 ans et que l'on prend le costume sans distinction. Au bout de ces 5 ans, c'est la "profession" solennelle, voire perpétuelle, mais révocable selon certains critères.

C'est cela que signifie "profession" et 54, c'est l'année de cette profession. Elle a donc fait profession 6 ans avant de décéder en 1760, elle avait alors 37 ans. Elle serait donc entrée au couvent - si elle a suivi le cursus habituel - à 28 / 29 ans.

Transcription et Explications de Jacques CAUDRY, *chgb* 252.

Croix – Caluyau.

Superficie : 4,01 km² - Population : 219 hab (2006).

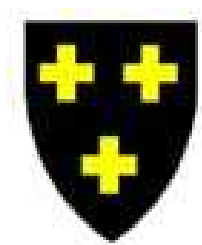
Ruisseaux : *L'Hirondelle - ruisseau de Bourgofosse - ruisseau des près Maignets-Ruellette - Ruot paperesse.*

Gentilé : Croix-Caluois - Croix-Caluoise (s) ou les Cruci-Caluens.

Code postal : 59222 - **Code insee** : 59164

Arrondissement : Avesnes sur Helpe - Canton de Landrecies

Parc Naturel de l'Avesnois - Communauté de Communes du Pays de Mormal et Maroilles. (2C2M)



« *De sable à trois croisettes d'or* ».

L'origine du blason est difficile à établir avec certitude. Il est possible qu'il vienne de Jeanne de Forest, fille héritière de Jacques de Forest mort en 1562, qui épouse Gérard de Louchier seigneur de Constantin, dans le bailliage de Tournai. Ce dernier portait un blason compliqué dont : "*de sable semé de croix d'or*" (sous toutes réserves)

1- Histoire :

sources : - Charles Mériaux - *Gallia Irradiata - Saints et sanctuaires dans le nord de la Gaule du haut Moyen Age*"- Thèse 2002.

- Abbé Poulet - *Histoire de Forest*"- 1905

- Sites web : 2c2m-avesnois.fr - landrecies.free.fr - www.patrimoinedefrance.com.

- Collectif : *Patrimoine des Communes du Nord*"- Édit. Le Flohic - Paris - 2001.

- **Préhistoire** : Présence de l'homme dès la Préhistoire : des silex du Néolithique moyen ont été retrouvés, et sont exposés actuellement au *Musée des Évolutions* de Bousies.

"..Les fouilles de surface pratiquées sur le site néolithique de Croix-Caluyau ont livré un abondant outillage de grattoirs discoïdes carénés ainsi que des fragments de haches polies façonnées à partir de roches très diverses. Il est très probable que le gisement ne soit qu'en partie révélé par les surfaces labourées.."(Patrimoine de France)

- **Antiquité** : Quelques vestiges, ainsi qu'à Forest, correspondant à l'implantation d'une *villa* romaine.

- **Origine du nom** : Croix doit son nom à la croisée de la voie romaine de Bavay à St Quentin (dite Chaussée Brunehaut) avec la route de Landrecies à Solesmes.

- **Moyen-Age** : Aux tous débuts du 8ème siècle fut érigé un oratoire en l'honneur de Saint Martin, l'un des premiers évangélistes de la Gaule du Nord. "*L'église Saint-Martin-de-Croix est mentionnée à plusieurs reprises dans des actes signés des souverains mérovingiens puis les maires du palais. On retient surtout le diplôme de Childeberg III, en 710, signalant l'existence d'un oratoire et de son desservant Madalgiselus...*"(C. Mériaux)

L'histoire de cette église, qui devient plus tard un petit prieuré est décrite par *l'Abbé Poulet* :

"..Croix est signalé dans une donation faite à l'abbaye de St Denis. En 706, Childebert II, roi de France, fait abandon à l'abbaye de St Denis, de tous ses droits sur la ville de Solesmes et toutes ses dépendances, lui accorde l'oratoire de Croix, bâti en l'honneur de St Martin à l'extrémité du terroir de Solesmes, avec tous les biens lui appartenant, défendant aux agents du fisc royal toute intervention sur ce domaine. Dans les dépendances de Solesmes, il y avait des bois qui s'étendaient entre cette ville et l'oratoire de Croix et qui devaient plus tard faire place au village de Forest.

Note de l'auteur concernant l'abbaye de Saint Denis : Dagobert 1er avait fait construire une abbaye de bénédictins avec une église, qui était l'une des plus belles basiliques de France, à l'endroit où St Denis, décapité, aurait accompli le miracle de porter sa tête entre ses mains. Dagobert fut inhumé dans un des caveaux de cette basilique qui servirent de sépulture aux rois de France jusque la révolution.

. Cette donation souleva les réclamations de l'abbaye de Maroilles qui avait des prétentions sur l'oratoire de Croix. L'affaire fut remise entre les mains de Pépin, maire du palais. Ce dernier tint plusieurs plaids à Attignies avec les seigneurs de la cour, ducs et comtes. Fultiade, abbé de St Denis et Hormungus, abbé de Maroilles s'y présentèrent pour faire valoir leurs droits respectifs..."

".. Le 17 août 750, Pépin III rendit un jugement définitif dans un litige qui opposait les deux abbayes depuis depuis un demi siècle au sujet d'une église (oratorium) de Croix, dédiée à St Martin et située à la limite du domaine fiscal de Solesmes, ainsi que tous les biens qui en dépendaient. Chacune des deux parties s'étaient alors présentées au maire du palais avec son propre dossier de confirmation. Les droits des moines de St Denis - plus anciens - ayant triomphé, ils établirent sur place un petit prieuré, dont l'existence est attestée dès 751.."(C. Mériaux)

".. Plus tard, Charlemagne maintint et confirma les droits donnés par son père. Le diplôme en est signé et scellé de

l'anneau de l'Empereur, sous la date du 6 des calendes de juillet, 7ème année de son règne (soit le 25 juin 775). L'abbaye de St Denis devint alors maîtresse de la contrée jusqu'au 12ème siècle..."

Charles Mériaux précise par ailleurs que "... A la mort de l'archevêque de Rouen Ansbert (693 ?) exilé à Hautmont par la mort de Pépin II, son corps fut rapporté à Rouen où il avait demandé à être inhumé. Le cortège fit une première étape à Solesmes ; une jeune fille paralysée fut guérie à cette occasion. On peut penser que le corps fut alors déposé dans l'oratoire du domaine à Croix, qui, de plus était situé le long de la voie romaine..."

Les décisions des souverains ne seront pas suivies : "... très vite, Croix se soumet aux abbés maroillais, tout comme sa voisine Bousies. En 948, les deux villages reviennent à un certain Jean, héritier du Comte Isaac de Cambrai, abbé laïc de Maroilles. C'est le début de la longue lignée des **seigneurs de Croix-Bousies**..."(web : 2C2M + Landrecies)

Dès lors, l'histoire de Croix, avec son hameau de Escaluyaux (ou Excaluyaux) sera liée à l'histoire de Bousies dont plusieurs seigneurs seront aux croisades.

- Période contemporaine :

- 1868 à 1872 : L'église Saint Martin actuelle est construite. Plusieurs restaurations importantes entre 1921 et 1925.



- 1893 à 1916 : Le chemin de fer "à voie étroite" (1m) (*site: avesnois.inconnu.fr*)

Une ligne gérée par la *Société Générale des chemins de fer économiques du Nord*, basée à Anzin est déclarée d'utilité publique le 12 août 1893. Un embranchement de cette voie étroite part d' Avesnes, va vers Solesmes et dessert les gares de Boulogne-sur-Helpe, Cartignies, Grand-Fayt, Petit-Fayt, Maroilles, Landrecies, Fontaine-au-Bois, Bousies, Croix, Forest-en-Cambrésis, Neuville et Solesmes.

Elle est ouverte à la circulation le 28 octobre 1907. Les allemands démontent les rails en 1916. La ligne disparaît et n'aura été exploitée que 7 années.

- Guerre 1914/18 : Le mémorial des Anglais : 14 tombes de la "*Commonwealth War Graves Commission*". Soit 13 tombes au fond du cimetière communal + 1 près de l'église. Tous tombés entre le 23/10 et le 1/11 de l'année 1918, dans les combats pour la libération de l' Avesnois.

- 1920 : La "Villa Paul" : Fortement inspirée du style Art Déco, elle est édifée, par l'architecte M. Bourdon.. C'est

la propriétaire Mme Ternant qui la baptisera du nom de son fils tué en 14/18.



- **1922** : Croix-Caluyau - Par décret du 31 octobre, pour éviter toute confusion avec la ville de Croix près de Lille, le ministère de l'Intérieur joint au nom de "Croix", celui de son hameau, "Caluyau".



- **Guerre 1939-45** : «A proximité du « carrefour de l'abattoir », un centre de transmission et de remise en forme de l'armée allemande, installé sur 53 hectares, a été érigé en 1942, en partie par les habitants de Croix-Caluyau. Il a été détruit juste avant le départ de l'armée allemande en 1944.

Durant l'occupation, les ouvriers agricoles se rendaient au camp à partir de 7 heures et devaient le quitter avant 18 heures. Les vestiges des bâtiments sont toujours visibles. (Élisabeth PRUVOST - Maire de Croix-Caluyau - site web de la commune - photo 2C2M)

- **Les "fusillés de Croix-Caluyau"** du 02/09/1944 sont inscrits sur le monument commémoratif de Bousies, soit 4 victimes pour Bousies et 5 victimes pour Croix-Caluyau : Bayart Albert - Burlion André - Masson Adolphe - Ruelle Maurice - Ruelle Paul.



- **Mémorial de René RUELLE**, né le 10/1/1917. Plaque en marbre noir au 35, Chaussée Brunehaut, en souvenir de ce résistant.

Né à Prisches, René Ruelle réside à Croix-Caluyau lorsqu'il est nommé instituteur à Owillers, puis à Solesmes. Il fonde un journal, "Le Patriote de l'Avesnois", puis devient, sous le pseudonyme de "René", le secrétaire départemental du mouvement "Front national". Le 18 septembre 1943, il tombe dans un piège tendu par la gestapo. Emprisonné, condamné à mort le 30 novembre, il est fusillé au fort de Bondues le 14 décembre 1943, à l'âge de 26 ans. Une rue de Prisches et de Bousies porte son nom, et une plaque commémorative est posée en 1960 au Lycée de Landrecies où il avait suivi ses études secondaires. (*Patrimoine de France*)

- **Actuellement**, le petit village vit essentiellement des activités agricoles, de l'élevage laitier et de ses produits fromagers. Une ferme hélicicole est spécialisée dans la reproduction des escargots et vend ses produits gastronomiques.

Les tombes du Mémorial des Anglais.

COOMBES Alfred	- Driver Royal Field Artillery "D" Bty - Age: 27 - Mort : 25/10/1918 (tombe près de l'église)
DEVANEY J	- Lance Corporal Royal Engineers - Mort: 30/10/1918.
?? :	- Private The King's (Liverpool Regiment) - Age: 22 - Mort: 23/10/1918.
FOLEY J	- Serjeant Royal Engineers - Age: 30 - Mort: 30/10/1918.
GLADWELL - R J	- Private The King's (Liverpool Regiment) - Age: 19 - Mort: 23/10/1918.
LEES Oliver	- Sapper Royal Engineers - Age: 23 - Mort: 29/10/1918.
MOUNTER Edwin	- Sapper Royal Engineers - Age: 50 - Mort: 30/10/1918.
NEWDICK H	- Gunner Royal Field Artillery "D" Bty - Mort: 31/10/1918.
OSWELL E	- Corporal The King's (Liverpool Regiment) - Mort: 23/10/1918.
PHILPOTTS F	- 2nd Corporal Royal Engineers - Age: 22 - Mort: 01/11/1918.
ROBINSON E	- Private Middlesex Regiment - Age: 19 - Mort: 23/10/1918.
ROPE R J	- Corporal Royal Engineers - Mort: 30/10/1918.
SEED A	- Private Welsh Regiment 19th Pioneer - Age: 20 - Mort: 30/10/1918.
TRUEMAN William	- Serjeant Royal Field Artillery "A" Bty - Age: 26 - Mort: 29/10/1918.

Gérald COLLET, *chgb 244*.

Photos : Colette RABIN-FRANCOIS, *chgb 9*.

Le Château de Obies.

Après Monceau Saint Waast en juillet, Obies était le second château ouvert au public en août, à l'occasion des Journées du Patrimoine 2011, organisées par l' Association des Paralysés de France. Philippe TABARY en présentait l'histoire.



Néanmoins, cette fois, nous laissons la place à Michel VERCHAIN, natif d'Obies, pour nous en parler.

Propriété de Maximilien, baron de la Torre et mousquetaire du roi, la construction actuelle date du XVII^{ème} siècle. Le château est resté dans la famille jusque sa vente, en janvier 1900, par Émeline de Butron de la Torre, veuve Cauvet de Blanchonval, à François Toilliez. Par la suite il deviendra caserne des douanes, puis colonie de vacances, enfin café en 1957 avec la famille Testaert. A ce jour, il est propriété de M. et Mme Zwolanski qui réalisent un remarquable travail de restauration.

Le château avant l'achat de M. et Mme Zwolanski.

La partie la plus intéressante est la façade arrière du bâtiment.



Sur l'arrière du château et au centre, une porte plus ancienne que le reste du bâtiment.





A l'intérieur, un escalier avec des balustrades à la Normande (rare en Avesnois) est la réplique du château d'Audignies.



Le château au début du siècle.



Au temps des douaniers.





Michel VERCHAIN, *chgb* 168.

Année 1837 – entre Froid et Loups.

Les recherches, toujours en cours sur DOURLERS, m'ont amené à consulter le journal « L'Observateur » pour l'année 1837. C'est en effet l'année où, selon la tradition orale locale, l'on exhuma les restes du « Petit Tambour Stroh », tombé le 15 octobre 1793, dans les combats de la bataille de Wattignies. J'espérais trouver un article qui y fasse allusion.. De ce côté c'est une déception...

Par contre - rien n'étant jamais totalement négatif, et si découverte il y eut - il est permis de la dater à partir de la deuxième quinzaine du mois de Mai, car l'hiver 1836/37 fut l'un des plus longs et rigoureux que notre région eut à subir depuis bien longtemps. Le Bureau de Bienfaisance d' Avesnes devait, selon un article daté du 13 avril : « ..pour la première fois depuis un siècle, et vingt jours après le printemps, faire une distribution extraordinaire de charbon de terre aux pauvres d' Avesnes.. »

Ce phénomène n'est pas purement local. En fait, il s'agit d'une vague de froid, tardive mais sévère, qui a touché toute l'Europe, jusque ses limites balkaniques. Suivre les articles nous donne une idée de l'ampleur du phénomène :

19 mars - .. Avesnes... jour de la Première Communion... on dut mettre des pierres pour franchir la masse de neige sur le seuil de l'église St Nicolas.

2 avril - .. gel et neige... il faut remonter jusque 1782 pour trouver un tel froid...

9 avril - ... nous éprouvons depuis quelques jours, toute la rigueur d'un froid inusité en cette saison. Le thermomètre est descendu par un vent du Nord et la neige n'a cessé de tomber avec la même abondance que dans les jours d'hiver les plus rigoureux. Les campagnes sont couvertes à une grande hauteur. La circulation des véhicules est impossible et les bourrasques violentes sont accompagnées de neige serrée. Cette situation intéresse toute l'Europe...

Espagne, Italie, Royaume de Naples sont envahis par des neiges abondantes et continues. Les orangers, les citronniers, oliviers sont détruits par les gelées...

On se pose - déjà ?.. - des questions de climatologie : .. *ces divers phénomènes doivent attirer au plus haut point l'attention des savants...* Et puis, comme il est bien connu chez nous, que « le froid tue les microbes », on se montre optimiste : .. *Même Constantinople est recouvert de neige... ..Cependant ce froid a fait disparaître l'épidémie de peste qui a enlevé de cette ville 106 000 individus..*

En un tel point de "calamités", l'anecdote, on se doute, se doit d'être au coin d'un cimetière... Celle qui suit est digne d'une scène du "Bal des Vampires" :

...on cite le cas à DOURLERS, d'un obstacle que la neige a opposé aux funérailles d'un habitant. Vu l'abondance, on n'a pas pu véhiculer le cercueil en voiture. C'est avec grand peine que huit hommes, se relayant, ont pu arriver au lieu de sépulture, en franchissant des remparts de neige de plusieurs pieds de hauteur, et sur un kilomètre environ..

C'est peut-être en raison de ces conditions extrêmes que cette année 1837, les loups sortirent plus nombreux des forêts et multiplièrent leurs attaques.

Dans le Tome XXXV - 1999 - des « Mémoires » de la SAHAA, une étude de Guy DELOFFRE sur Floyon leur réserve un article sous le titre : « Les loups en Avesnois et Thiérache » dont voici l'introduction :

« Au début du 19^{ème} siècle, les loups étaient encore nombreux dans le département du Nord. Au cours d'une période allant de 1808 à 1824 on en avait abattu 1700 (soit plus de 100 par an) en raison des primes accordées pour leur destruction. On offrait 18F pour une louve pleine, 15F pour une louve non pleine, 12F pour un loup et 6F pour un louveteau.

En 1836, au cours du mois de mai, le canton d' Avesnes voyait réapparaître des loups dans les prairies proches de l'Helpe mineure. Ils dévoraient 3 vaches à Larouillies puis exerçaient leurs ravages vers Les Fayts où ils égorgaient 2 génisses. »

Si l'on reprend « l'Observateur » de 1837, effectivement les articles concernant les attaques de loups sur les troupeaux sont significatifs :

14 mai -.. un veau dévoré à Floyon.. - ..dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, 3 loups sortant des forêts du Nouvion se jettent sur des bestiaux à Beaurepaire. Les hurlements des loups et les cris des vaches ont alerté plusieurs personnes qui ont mis la meute en fuite ; une génisse a été dévorée... nuit du 1^{er} au 2 août, un poulain dévoré à Grand Fayt, un veau à Cartignies ; venant de la forêt du Nouvion, il est à craindre qu'ils n'envahissent la forêt de Mormal, très peu facile à cerner avec ses 9 000 ha...

Cependant, on arrive de temps à autre, à abattre l'un de ces prédateurs et des mesures sont prises par les autorités communales et préfectorale :

- 22 octobre : *on a pu abattre un loup de forte taille dans le bois de Cartignies ; une louve a été grièvement blessée...*

- 3 décembre : *11h du matin.. un chasseur de Cartignies a abattu une louve âgée de 2 ans, mesurant 60cm de haut et 90cm de long. Cet animal était traqué depuis longtemps et avait fait d'affreux dégâts parmi les bestiaux de Cartignies et des communes voisines...*

- 14 mai : *pour faire cesser les ravages au sud de l'arrondissement d' Avesnes, M. le Préfet a ordonné une battue dans les communes de Cartignies, Maroilles, Prisches, Les Fayts, Favril, Catillon, soit au total 325 traqueurs et 155 tireurs pour les 29 et 30 mai...*

Alors, forcément, les "histoires de chasseurs" abondent. En voici deux dont le journal s'est fait l'écho :

22 janvier : *Un loup a été tué à Anor. Nous avons appris qu'un morceau de cet animal accommodé en civet a été*

savouré par 5 personnes réunies à cet effet. Il paraît qu'à cette occasion Mme T... a chanté quelques airs dont elle a l'habitude, ce qui laisse deviner l'ambiance dans laquelle on a fini le repas !.. mais, chose étrange, les chiens auxquels on a donné les restes de ce nouveau mets se sont contentés de les flairer et dédaigné d'y toucher...

29 janvier : Quelques chasseurs faisaient dernièrement une battue dans la forêt de Cartignies. Deux d'entre eux avaient pris du jus de la treille en quantité trop grande pour conserver tout leur sang-froid. Il arriva que ceux-ci rencontrèrent des loups. Ils tirèrent force coups de fusil et réussirent à faire fuir leurs audacieux ennemis..

Pas étonnant donc que le loup ait marqué notre région et donné son nom, ici à un hameau : Le Quesne-au-leu. Ailleurs, à une exploitation agricole de St-Aubin : la ferme du Pont des Loups...

Concernant le climat de l' Avesnois, tous les spécialistes, le Professeur SIVERY en tête, le qualifient de « capricieux ». Après ce printemps plus que "frileux" de 1837, les articles de l'Observateur en font foi : ... *Jamais Été ne fut si lumineux, si chaud...et si fécond....*

Gérald COLLET, chgb 244.

Double exécution à Hautmont.

Le jeudi 26 mai 1892, Mme MOLE Domitile, 68 ans, épouse WIART, dont le mari est garde de nuit aux usines de la Providence à Hautmont se trouve dans sa chambre, au premier étage, de sa maison sise au lieu -dit "les Grattières".

Entendant des bruits suspects semblant provenir du rez-de-chaussée elle descend, à peine vêtue, pour en constater l'origine.

Parvenue au bas, elle est assaillie par deux hommes, étranglée, et assommée à coups de brique et de sabot.

Son corps est traîné à l'extérieur de la maison et jeté dans une fontaine à vingt-cinq mètres de son habitation.

Les assassins se livrent ensuite à une fouille entière de la maison. Tout est saccagé, les tiroirs des meubles sont à terre, les matelas éventrés gisent sur le sol ; seule une petite somme d'argent est dérobée, les économies du couple étant placées en banque.

Une enquête est ouverte par le parquet d'Avesnes-sur-Helpe.



Dans les jours qui suivent, on trouve dans un bois un paquet d'effets dans lequel se trouve un livret militaire au nom de CLAEYS.

Ces vêtements sont identifiés comme appartenant à M. WIART

Edmond CLAEYS, 28 ans, de nationalité belge est arrêté au domicile de sa sœur à Creil. S'en suit l'arrestation d'un complice, Auguste DEGROOTE 22 ans Belge lui aussi.

Un troisième larron nommé LECOMTE, est arrêté et incarcéré en Belgique.

A part le livret retrouvé, aucune preuve n'a été recueillie contre les supposés assassins.

DEGROOTE, tombe gravement malade, et confesse alors son crime au curé de Ramousies, qui parlant le Flamand, est appelé à son chevet pour lui porter les derniers sacrements.

DEGROOTE fait part au curé de son désir de parler au Juge d'instruction.

Celui-ci, accompagné du Procureur de la République, reçoit les aveux complets du malade.

Il désigne son complice CLAEYS, comme l'auteur principal du crime, lui et LECOMTE avaient accepté de faire le guet et de prêter main forte si nécessaire.

CLAEYS, interrogé nie d'abord les faits, avant d'avouer mollement en minimisant son implication et rejetant la faute sur DEGROOTE.

A l'article de la mort, la déclaration de DEGROOTE paraît sincère au Juge d'instruction.

Contre toute attente, DEGROOTE guérit.

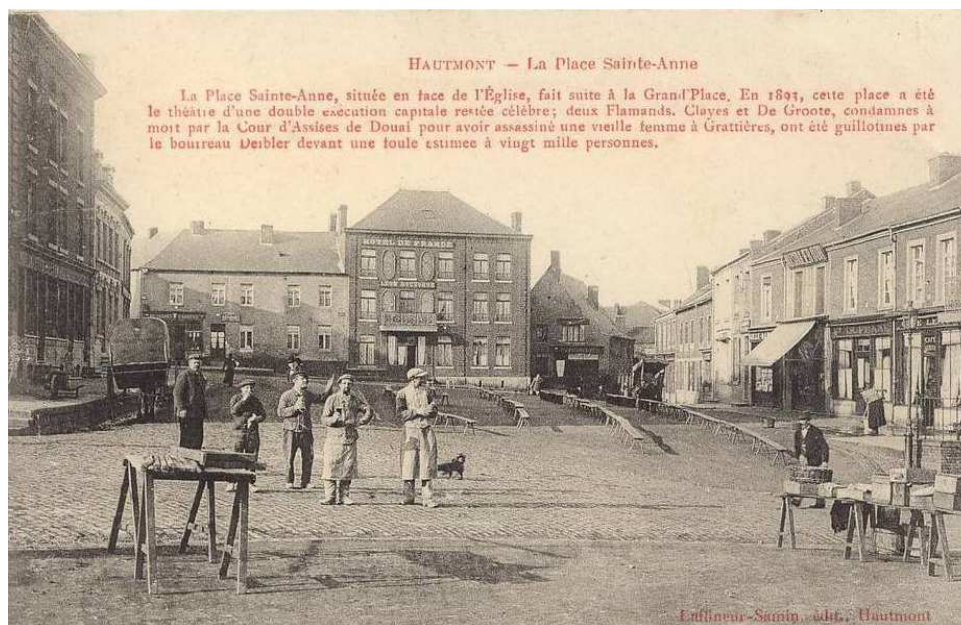
Le 7 juin 1892, s'ouvre devant la cour d'assises de Douai, le procès des deux accusés.

A l'audience, ils cherchent à se rejeter l'un sur l'autre la plus forte part de responsabilités.

Après délibération le jury rend sa décision : aucune circonstance atténuante n'est accordée ; la peine capitale est prononcée.

En Belgique, LECOMTE est condamné aux travaux forcés par la cour d'assises de Bruges.

Le lieu d'exécution est fixé au 03 août à Hautmont, sur la vaste place Sainte-Anne.



La veille de l'exécution le bourreau DEIBLER et ses aides quittent Paris ; ils logent à l'hôtel de France.

À 1 heure du matin, quatre aides du bourreau vont chercher les bois de Justice avec une escorte de cuirassiers.

Le Directeur de prison réveille les condamnés vers une heure et demie. M. HATTU, procureur de la République, leur annonce que leur grâce est rejetée et les engage à avoir du sang-froid et du courage.

CLAEYS proteste de son innocence et rejette une nouvelle fois la faute sur les deux autres complices.

DEGROOTE, qui parle difficilement le français, ne dit mot et se contente de sourire.

Les condamnés montent dans la voiture de l'hôtel du Nord d'Avesnes qui sert ordinairement d'omnibus pour conduire les voyageurs à la gare ou les en ramener.

Ils quittent la prison vers 1 heure 50.

Pendant ce temps, à Hautmont, sur la place, les aides du bourreau montent la lugubre machine.

Vers 3 heures 45, des claquements de sabots, provenant de la rue Saint-Rémy, se font entendre. Dix gendarmes à cheval pénètrent alors sur la place Sainte-Anne et la traversent, suivis du fourgon de l'hôtel du Nord au travers des carreaux desquels on aperçoit M. DEIBLER, les deux condamnés et six gendarmes.

DEGROOTE aperçoit l'échafaud et détourne aussitôt son regard.

Dans une deuxième voiture se trouve M. HATTU, procureur de la République, M. MARONNIER, juge d'instruction, M. DUBOIS, greffier, la gendarmerie fermant le cortège.

La toilette des condamnés s'effectue à la gendarmerie, dans le bureau du maréchal des logis PRÉVOT, petite pièce étroite.

Les condamnés refusent nourriture et boisson.

CLAEYS se laisse faire, et déclare aux assistants :

— Vous n'aurez pas tout ! Mon âme est immortelle ; vous serez puni de ce que vous allez faire.

DEGROOTE enlève lui-même sa veste, et quand on lui lie les bras, il râle :

— Ne serrez pas si fort ! Coupez-moi le bras pendant que vous y êtes !

Vers 4 heures 15, un coup de sifflet retentit sur la place Sainte-Anne.

Les gendarmes et les cuirassiers mettent sabre au clair, les fantassins portent les armes, le cocher de l'hôtel du Nord d'Avesnes apparaît, conduisant une brouette remplie de sable blanc qu'il déverse près de l'échafaud.

Partout, sur la grande place, sur le kiosque, le long des trottoirs, sur les toits, les cheminées, les balcons, les galeries de l'église même, dans les branches des arbres des jardins de la mairie est massée une foule considérable d'hommes, de femmes et d'enfants.

A 4 heures 20, La voiture cellulaire arrive et vient se placer à l'arrière de l'échafaud.

Les aides en descendent.

DEGROOTE, soutenu par l'aumônier, est conduit rapidement au pied de l'échafaud. L'aumônier embrasse le condamné, la bascule joue.

DEGROOTE se débat quelque peu, le couteau tombe. Un fort jet de sang est lancé sur les bois de justice qui sont nettoyés immédiatement.

CLAEYS est ensuite descendu de la voiture. Il demande par des signes de tête à ne pas être soutenu.

A la vue de l'échafaud, il détourne la tête. On le jette alors sur la bascule où le condamné se débat affreusement pendant quelques secondes.

DEIBLER tâtonne. Il finit par empoigner la tête du condamné pendant que les aides tiennent le corps. Les secondes paraissent des siècles. On entend dans la foule quelques cris d'impatience. Le couteau tombe une seconde fois.



Photographies de CLAEYS et DEGROOTE prises ¼ d'heure après leur exécution.

Les ouvriers démontent ensuite la machine et la foule envahit la place Sainte-Anne pour examiner l'endroit où sont tombées les têtes des assassins.

Les corps n'ayant pas été réclamés par les familles, les docteurs de la Faculté de Lille, et M. CARRÉ, médecin d'Hautmont, pratiquent des expériences anatomiques, dans l'abri servant de remise aux outils des fossoyeurs. Les têtes et les parties organiques sont prélevées pour les apporter à Lille. La mise en bière s'ensuit et le bourg rentre dans le calme.

N: 156
Degroote
Auguste
3 Août 1893

L'an mil huit-cent quatre-vingt-treize, le trois du mois d'août à cinq heures du matin, par devant nous, Alfred Dehannoy Maire, Officier de l'Etat-Civil de la commune d'Hautmont, canton de Maubourge, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, ont comparu Debois Victor, âgé de quarante neuf ans, greffier d'instruction près le Tribunal d'Avesnes (Nord), et domicilié et Chevalier Lucien, âgé de quarante et un ans, Commissaire de police à Hautmont, tous deux non parents du défunt, lesquels nous ont déclaré que ce jour à quatre heures vingt minutes du matin, Degroote Auguste, âgé de vingt trois ans, ouvrier d'usine né à Odéon, Belgique, domicilié à Hautmont, fils de feu Bernard Degroote et de feu Eugène Harlet, est décédé sur la place sainte Anne, située en cette Commune Section A ainsi que nous nous en sommes assurés. Les deux Comparants ont signé avec nous le présent acte de décès, le tout, après lecture faite.

N: 157
Clayes
Edmond
3 Août 1893

L'an mil huit-cent quatre-vingt-treize, le trois du mois d'août à cinq heures du matin, par devant nous, Alfred Dehannoy Maire, Officier de l'Etat-Civil de la commune d'Hautmont, canton de Maubourge, arrondissement d'Avesnes, département du Nord, ont comparu Debois Victor, âgé de quarante neuf ans, greffier d'instruction près le Tribunal d'Avesnes (Nord), et domicilié et Chevalier Lucien, âgé de quarante et un ans, Commissaire de police à Hautmont, tous deux non parents du défunt, lesquels nous ont déclaré que ce jour à quatre heures vingt deux minutes du matin Clayes Edmond, âgé de vingt huit ans, ouvrier d'usine, né à Bernem, Belgique, domicilié à Hautmont, fils de Engelbert Clayes et de Marie Catherine Yancens, est décédé sur la place sainte Anne, située en cette Commune Section B ainsi que nous nous en sommes assurés. Les deux Comparants ont signé avec nous le présent acte de décès après lecture faite.

Actes de décès de DEGROOTE Auguste et CLAYES Edmond.

Sources :

Divers journaux d'époques: *Le petit Parisien*, *le temps* ...

Le crâne des criminels. 1895 (DEBIERRE, CHARLES).

Internet divers.

Jean-Luc PIGOT, chgb5.



ÉLIEZ Évrard.

4 décembre 1843 - 16 mars 1932.

Chevalier de la Légion d'Honneur.

Maire de Berlaimont de 1878 à 1908.

Conseiller Général du canton de Berlaimont de 1880 à 1908.

Vice-Président du Conseil Général du Nord de 1901 à 1903.

Président du Conseil Général du Nord de 1904 à 1908.

Député du Nord de 1889 à 1906.

Sénateur du Nord de 1906 à 1908.

Évrard ÉLIEZ est né le 4 décembre 1843 à Berlaimont. Il est le fils d'Armand ÉLIEZ, notaire à Berlaimont, et de Virginie Cécile ÉVRARD. Il a une sœur jumelle : Sidonie.

Il se marie à Aymeries le 16 mai 1871 avec Anaïs MARY, fille de cultivateurs. Il est alors principal clerc de notaire.

De cette union naît une fille unique : Gabrielle Marie le 30 mars 1872, à Berlaimont. Celle-ci se marie en 1894 avec Georges SÉPULCHRE qui sera maire de Berlaimont du 10 décembre 1919 au 14 avril 1928.

Évrard ÉLIEZ est veuf très tôt ; son épouse meurt à Berlaimont, le 8 mars 1883, à l'âge de 39 ans.

Le 16 septembre 1871, il succède à son père qui lui laisse une étude prospère et une belle fortune.

Il se lance dans la vie politique et devient maire de Berlaimont, le 25 février 1878.

Il est élu Conseiller Général du canton en 1880, puis Vice-Président du Conseil Général du Nord en 1901, et enfin Président en 1904.

Évrard ÉLIEZ et son équipe municipale sont, entre autres, à l'origine de la construction à Berlaimont de deux maisons d'écoles avec pensionnat, de la création de nouveaux chemins, et ont permis de doter la ville d'une gare de chemin de fer avec arrêt de voyageurs à bagages.

En tant que Conseiller Général, il a fait partie du bureau chargé des œuvres de l'Instruction Publique et contribué à l'unification des services des voiries départementales, permettant sans surcoût et emprunts supplémentaires, la création de lignes de tramways.

Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 2 janvier 1888.

En 1889, il est candidat républicain antirévissionniste aux élections législatives, dans la troisième circonscription d'Avesnes-sur-Helpe.

Le 22 septembre, il est élu député dès le premier tour de scrutin par 7.692 voix sur 12.200 votants, contre 4.307 pour DUMÉNIL, avocat boulangiste.

Au cours de son mandat, il est membre de nombreuses commissions spéciales.

En 1890, il participe à la discussion du projet de loi relatif au régime des sucres.

En 1891, il intervient dans la discussion d'une interpellation sur les mesures prises contre les manifestations ouvrières du 1^{er} mai et sur les événements de Fourmies, de Charleville et de Marseille.

En 1893, il est rapporteur d'un projet de loi tendant à autoriser la ville de Granville à émettre un emprunt.

Le 20 août 1893, il est réélu comme député dès le premier tour de scrutin par 9.358 voix sur 11.252 votants, contre 1.619 pour le docteur LEMAIRE, conservateur rallié.

Il s'inscrit alors au groupe républicain.

Il est à nouveau membre de plusieurs commissions spéciales ainsi que membre de la commission des congés.

Le 8 mai 1898, il est élu député pour la troisième fois, dès le premier tour de scrutin par 7.768 voix contre 3.961 pour DU SARTEL et 523 pour BERTHET, socialiste.

Il est affilié au groupe de l'union démocratique.

En 1901, il dépose deux propositions de loi tendant à modifier le tarif douanier.

En 1902, il intervient dans la discussion du projet de loi modifiant le tableau des circonscriptions électorales et dans celle de projets de loi relatifs à des surtaxes aux octrois de Landrecies et de Le Quesnoy.

Le 27 avril 1902, il est réélu une quatrième fois dès le premier tour de scrutin, par 8.008 voix contre 3.974 pour GAYET, avocat nationaliste, sur 13.387 votants.

Il reste affilié au groupe de l'union démocratique.

Il est alors membre de la commission des douanes.

En 1905, il vote pour la loi de séparation des Églises et de l'État.



Évrard ÉLIEZ à Avesnes en 1901

Le 7 janvier 1906, il se présente aux élections sénatoriales ; il est élu au deuxième tour de scrutin, par 1.266 voix sur 2.446 votants, en remplacement de Léon CLAEYS qui ne se représente pas.

Le 12 janvier, il démissionne de la Chambre des députés et entre au Palais du Luxembourg.

Il est rattaché au groupe de la gauche démocratique.

Son mandat sénatorial est bref.

En mars 1908, il fait l'objet d'une plainte pour abus de confiance.

Le 24 mars, le tribunal d' Avesnes le déclare en faillite, avec un passif considérable.

Il démissionne alors de son mandat de sénateur, et se réfugie à Bruxelles, où sa famille le rejoint.

Il semble que Évrard ÉLIEZ ait commis de nombreuses et graves indécidités dans la gestion des fonds déposés à son étude de notaire, qu'il a vendue en avril 1907.

Sur la liste de ses nombreuses victimes, on relève notamment les noms de BERSEZ, sénateur du Nord, ancien député de Cambrai, de HAYET, sénateur du nord, de Jules SIROTt, conseiller général de Valenciennes, et d'Adrien MARY, maire d'Aymeries et beau frère d'Évrard ÉLIEZ, M. RIGOLET-ÉLIEZ, également beau frère du sénateur, Georges SÉPULCHRE, son gendre, pour des sommes allant de 90.000 à 150.000 francs.

En novembre 1909, la Cour d' Assises de Douai le condamne, pour abus de confiance, à dix ans de réclusion par contumace.

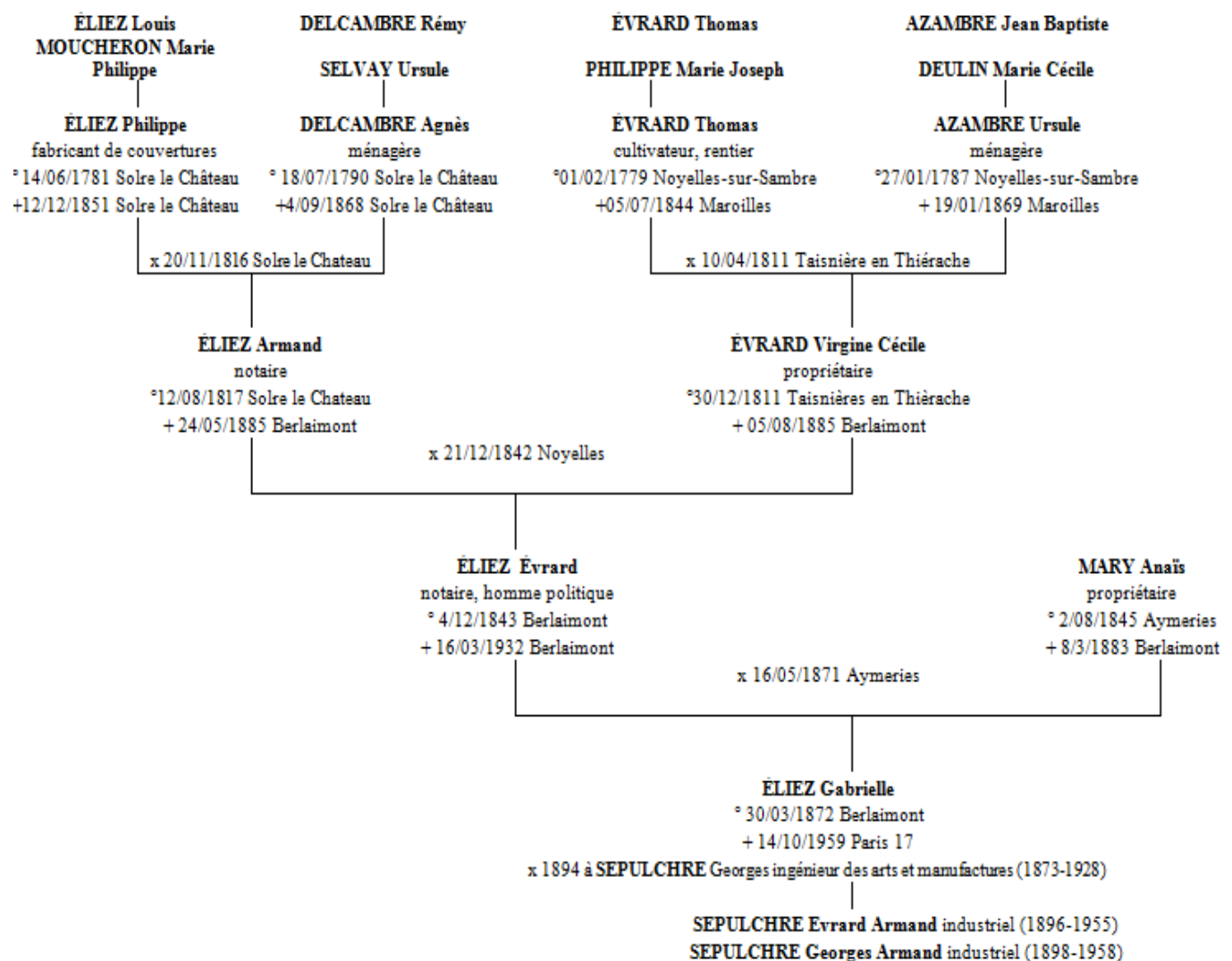
Le 4 juin 1924, Évrard ÉLIEZ comparait devant la Cour d'Assises de Douai sous l'accusation de détournements. Le déficit, constaté par le syndic, atteint approximativement la somme de 900 000 francs.

L'ancien notaire explique qu'il a négligé son étude au profit de ses activités politiques, et qu'il ne s'est pas rendu compte que ses clerks l'escroquaient. Le principal responsable est depuis, décédé. C'est lors de la revente de son étude, qu'il s'aperçoit de l'énorme déficit. Il affirme avoir perdu de l'argent sur des créances hypothécaires et personne n'a recherché ses débiteurs. Il termine en précisant qu'il est revenu se présenter devant la justice, au déclin de ses jours, pour sauver l'honneur de sa famille.

Après l'audition des témoins, pour la majorité des victimes qui se montrent extrêmement indulgentes, après un réquisitoire sévère et une plaidoirie émouvante de M. PASQUET sénateur du nord, les jurés rendent leur verdict ; Évrard ÉLIEZ est acquitté.

Il meurt à Berlaimont, le 16 mars 1932, à l'âge de 88 ans.

Généalogie succincte d'Évrard ÉLIEZ.



Sources :

Divers journaux d'époques: *Le Petit Parisien*, *le Matin*...
Dictionnaire des Parlementaires français, Jean JOLLY
Internet divers.

Jean-Luc PIGOT, *chgb5*.

Création d'un pensionnat municipal des filles à Berlaimont.

Sur le site internet de la ville de Berlaimont est indiqué qu'en 1881, une nouvelle école située au carrefour des routes de la Tête-Noire et de la Grande-Carrière voit le jour, faisant référence à l'école des garçons, actuellement école de Mormal.

Si cette date est correcte, il s'agit en fait de l'école des filles, place Mandron, l'école des garçons s'étant construite un peu plus tard.

Depuis le XVII^{ème} siècle, l'école communale occupe la "Maison d'école" de la grand' place (aile droite de l'actuel hôtel de ville) qui est en fait, une école de garçons. Par la suite, une école des filles est créée, dans un immeuble qui n'est pas propriété communale, mais loué à la "Fabrique" de l'église¹.

Cette école, ne dispose pas de salle d'asile², d'un préau assez grand pour les moments de récréation. Les salles de classes sont exiguës, basses de plafonds, insalubres et d'une solidité douteuse. Le préfet, lors d'une visite, se dit frappé de son insuffisance et de son peu de convenance du point de vue de la santé des élèves et somme la municipalité de se doter d'un nouveau local.

Cependant, l'école des garçons n'est pas mieux lotie : les salles du RDC sont mal éclairées et humides, la pièce du haut, où se réunissent souvent tous les élèves, grands et petits, est trop vaste pour que la surveillance soit efficace.

Le maire, M. ÉMOND et son Conseil Municipal, (séance du 7/2/1875), décident la construction d'une maison d'école pour les filles qui sera érigée sur l'ancien cimetière, près de l'église. Le coût de cette réalisation ne doit pas excéder 33 000 francs. Pour y parvenir, la commune utilisera ses fonds libres et sollicitera l'État et le Département.

En mai 1875, les plans sont soumis au conseil. Le montant du devis des travaux est de 33 600 francs. Le financement est prévu par une subvention de l'État et du Département soit 9 500 francs, les fonds libres de la commune pour 3 600 francs, et un emprunt communal de 24 000 francs.

Suite aux oppositions successives et notamment au rapport du comité d'hygiène, il est décidé de surseoir à la construction sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

En novembre 1876, la commune achète un terrain de 21ares et 10 centiares à M. Valentin BRUYÈRE, situé près de la place Mandron, pour un montant de 3165 francs. La municipalité se trouvant dépourvue de fonds disponibles, l'achat du terrain est financé par un nouvel emprunt.

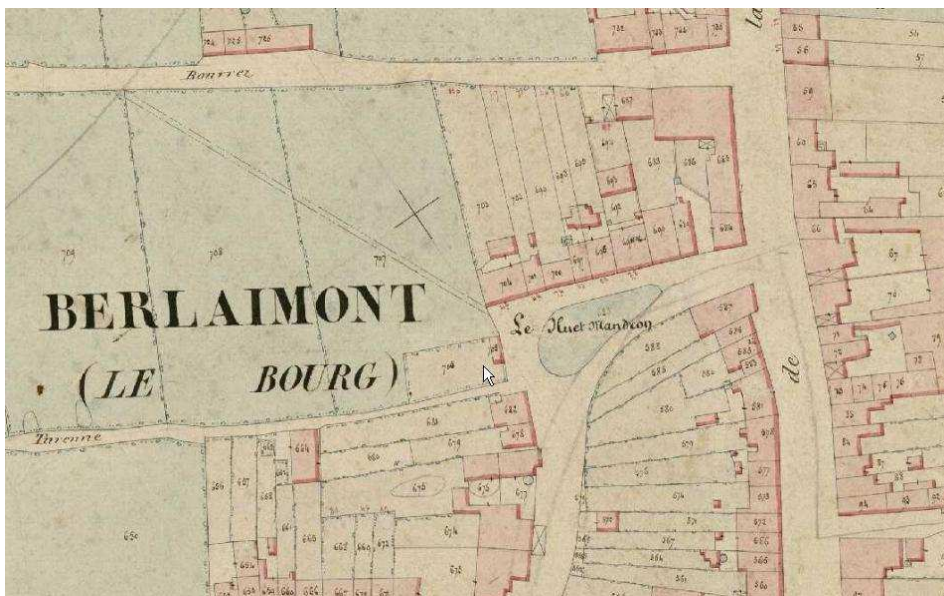
La même année, les travaux sont adjugés à M. Raphaël CHARTIER, entrepreneur à Trélon.

En 1878, au moment où le début des travaux est envisagé, le nouveau Conseil Municipal trouve les constructions reprises au plan insuffisantes et le terrain trop exigu.

Le 29 avril 1878, M. Évrard ÉLIEZ, le nouveau maire, adopte les plans réalisés par M. FIÉVET, architecte : la façade de la maison sera place Mandron, les écoles, maison d'asile et préau du côté de la maison DELVALLÉE, avec un premier étage devant servir de dortoir sur le bâtiment central de l'école. Ce plan entraînant un surcoût de 11 000 francs, il est décidé de solliciter une nouvelle fois l'État et le Département pour une allocation aussi large que possible.

Le terrain acquis à M. BRUYÈRE étant trop petit pour recevoir la construction comme il en avait été décidé en avril 1878, la commune propose alors à M. QUESNAY François, l'achat d'une parcelle de terrain voisine de 31 ares et 7 centiares pour un montant de 4 261,50 francs et de lui rétrocéder une partie du terrain précédemment acheté de 12 ares 43 centiares. Les plans de construction sont revus ; la maison d'habitation sera érigée sur le terrain QUESNAY et le préau sera orienté nord / sud au lieu de est / ouest, comme initialement prévu.

1. Le conseil de Fabrique ou « fabrique » est l'ensemble des laïcs chargés de gérer les fonds destinés à construire et à entretenir l'église et les biens religieux.
2. les salles d'asile du 19^{ème} siècle avaient pour fonction de libérer la mère de ses soucis familiaux pour qu'elle puisse aller travailler ; elles ont été peu à peu transformées en classes maternelles et en crèches.



Extrait plan du cadastre de Berlaimont 1861 ADN59

Le 19 octobre 1878, le maire indique au Conseil Municipal que le coût de la construction de l'école des filles est de 52 426 francs et propose, pour éviter un nouvel emprunt, la vente d'un titre de rente de l'État français. La vente du titre, le 4 février 1879, rapporte à la commune 20 600 francs.

Le 28 avril 1879, le Conseil Municipal se réunit en session extraordinaire. Évrard ÉLIEZ indique que les prêts initialement prévus n'ont pas été effectués. Il présente alors, comme suit, le détail de ses prévisions pour l'opération de construction :

Constructions	44 600 francs
Acquisitions terrains	7 426 francs
Frais d'actes	700 francs
Imprévu	974 francs
Total	59 100 francs

Vente de la rente	20 600 francs
Aides État et Dép.	6 500 francs
Nouv. aide prévue	10 000 francs
Total	37 100 francs

Déficit	16 000 francs
---------	---------------

Un recours à l'emprunt est donc nécessaire. Il sera effectué auprès de la Caisse des Écoles, à partir de 1880, pour une durée de remboursement fixée à 31ans.

En Octobre 1879, la maison d'habitation est en état d'être livrée et les classes et autres dépendances, sont construites et couvertes.

C'est probablement en octobre 1880 que l'institutrice principale, Mme COURAND Marie, et son adjointe, Mme GONBON Éloire, prennent possession des lieux.



En mai 1881, à la suite d'un devis réalisé par l'architecte M. FIÉVET pour la réalisation d'un mur et d'une grille de clôture à la maison de l'école, les travaux sont confiés par le Conseil Municipal à Hippolyte PLICHON, maçon de Berlaimont.

Le Conseil Municipal espère, pour octobre 1881, l'ouverture d'une salle d'asile publique dans le local prévu à cet effet lors de la construction.

Cette salle, qui ouvre ses portes en 1882, connaît un vif succès. Le nombre d'enfants en 1887 s'élève à 120 et il est envisagé la création d'un poste d'adjointe.



En 1885, Mme HERBOIS propose au Conseil qui valide la demande, la création d'un pensionnat de jeunes filles de 32 élèves.

En octobre 1886, est créé un poste de 3^{ème} adjointe.

En février 1889, sur proposition du maire, il est décidé de la construction d'un logement pour la directrice d'asile (école maternelle). Messieurs SALARD et BRUYÈRE, architectes, dressent les plans et réalisent le devis présentés par le maire à son conseil le 29 septembre 1889. Pour réaliser cette habitation, il est nécessaire d'acheter à M. François QUES-

NAY, 1 are de terrain, transaction dans un premier temps qui n'aboutit pas, le propriétaire étant trop gourmand. Un accord interviendra néanmoins entre les parties en novembre 1890 pour l'achat de 2 ares et 2 centiares.

En janvier 1892, le Conseil vote la construction de la maison d'habitation, les fonds étant fournis sur un excédent de crédit ouvert au budget additionnel pour le solde du paiement de la construction de l'école des garçons. Un emprunt est effectué auprès de la Caisse Nationale des retraites.

Aujourd'hui, les anciennes salles de l'école des filles servent de local pour les associations berlaimontoises. Ces bâtiments ont pris l'appellation de "Centre Culturel "le Berlaimont".

Sources :

Registres Municipaux de la ville de Berlaimont.

Rapports et délibérations du Conseil Général du Nord.

Internet Divers.

Jean Luc PIGOT, *chgb* 5.

La nouvelle école des garçons de Berlaimont.

L'application des lois FERRY de 1881 et 1882 sur la gratuité de l'enseignement primaire va permettre aux communes de réaliser de substantielles économies. A Berlaimont, l'école communale des garçons - qui était située dans l'aile droite de l'actuel hôtel de ville - devenue trop petite, est inadaptée au nombre d'enfants. C'est pourquoi, le 10 novembre 1881, le Conseil Municipal décide de construire une nouvelle maison d'école des garçons et nomme une commission chargée de rechercher un emplacement favorable et d'engager les pourparlers pour l'achat du terrain.

Le 9 novembre 1882, le conseil choisit, sur proposition de la commission, de construire la nouvelle école sur un terrain situé à proximité du calvaire, à l'angle formé par la route départementale du Quesnoy et le chemin d'intérêt commun de la Carrière. Ces vastes pâtures, appartenant à Mme Narcisse WITRANT de Leval, présentent l'avantage de rapprocher l'école des hameaux de la commune sans l'éloigner du centre du village.

L'école doit permettre l'accueil d'environ 220 élèves.

Le conseil souhaite qu'elle soit composée d'un vestibule, de 5 classes (2 pour 48 élèves et 3 pour 42 élèves), classes desservies par un corridor servant de vestiaire, d'un préau couvert de 275 m² environ pouvant servir de gymnase, d'un préau découvert d'une superficie de 1200 m² minimum, d'une citerne équipée d'une pompe, de dix cabinets d'aisance et de 10 urinoirs, d'une salle de dessin pour 48 élèves, d'un atelier de travail manuel pouvant être installé en sous-sol, d'un réfectoire pour 60 élèves, d'une petite cuisine et d'une salle de travail pour les maîtres équipée de lieux d'aisance.

La maison du Directeur doit disposer d'un cabinet de travail pour l'instituteur, d'une salle à manger de 3 pièces dont deux à feu au 1^{er} étage, d'une cour, d'une buanderie, d'une basse cour, d'un jardin d'agrément en face de la maison, d'un jardin potager, d'un puits commun avec l'école, équipé d'une pompe, de quatre logements pour les maîtres-adjoints composés chacun d'une pièce à feu et d'un cabinet avec tableau, deux de ces logements pouvant être situés au 2^{ème} étage.

L'achat de 45 ares de terrain est envisagé pour la réalisation du projet.

M. BRUYÈRE, architecte, est désigné pour l'établissement des devis et des plans.



Ces derniers n'ayant pu être établis à temps pour être présentés à la session d'août 1885 du conseil général, et vu l'urgence des travaux, le maire, sur demande expresse de son conseil le 16 août de la même année, sollicite la commission départementale le 24 afin de statuer dès que possible, pour que les travaux puissent débuter au printemps.

Pour assurer l'exécution du projet, la commune ne dispose pas de fonds libres pour couvrir la dépense évaluée à 79 000 Francs (acquisition du terrain, construction et frais). Il est donc décidé, le 3 décembre, de recourir à un emprunt auprès du Crédit Foncier de France. Conformément à la législation en vigueur, l'État et le Département sont sollicités pour aide et subvention.

L'école des garçons compte, en 1886, une moyenne de 220 élèves. Jusqu'à présent les locaux étant insuffisants, il était impossible d'augmenter le nombre d'enseignants. Le 1er février, le Conseil vote la création de deux postes d'adjoints supplémentaires pour l'inauguration de la nouvelle école.

Le 8 juillet 1886, la commune de Berlaimont, vote une somme de 65 500 francs remboursables en trente-cinq années, par annuités semestrielles de 2023,62 francs, soit annuellement 4047,24 francs, dont 1150,77 francs payés par l'état et 2896,27 francs à la charge de la commune.

Une imposition extraordinaire de 14 centimes pour une durée de 29 ans, à partir de 1887, devant produire annuellement une somme de 2912,76 francs est décidée pour faire face à l'amortissement de l'emprunt. L'annuité de 1886 sera prélevée sur les fonds libres. Le Département accordant une subvention de 5000 francs, afin de pourvoir au solde, il est décidé d'emprunter également au Crédit Foncier une somme de 9500 francs, remboursable en trente années par annuités semestrielles de 298,66 francs, soit annuellement 597,32 francs.

La commune sera imposée extraordinairement pendant 29 ans à partir de 1887 de 2,09 centimes, devant produire annuellement 603,40 francs.

En septembre 1887, au regard du nombre d'élèves et de la création d'un pensionnat, le conseil renouvelle sa demande de création de deux postes d'adjoints supplémentaires pour la prochaine rentrée scolaire.

La nouvelle école des garçons n'est pas complètement terminée en 1887, mais ouvre ses portes en octobre de la même année.

Le 29 août 1888, M ÉLOY, instituteur public, demande à la municipalité l'autorisation d'ouvrir un pensionnat de 70 élèves dans la maison d'école de garçons.

En novembre, au regard du nombre de garçons titulaires du certificat d'études (47), le conseil s'engage au financement d'un Cours Complémentaire (ancêtre des collèges d'aujourd'hui). Ce Cours acquerra une excellente réputation en préparant ses élèves au concours d'entrée à l'École Normale d'instituteurs de Douai et à l'École Nationale des Arts et Manufactures d'Armentières. A cette époque, l'instituteur titulaire est M.ÉLOY, ses adjoints étant Messieurs OYET, PORTIER et SEURONT.

En février 1889, sur proposition du maire, il est décidé de construire un nouveau bâtiment qui comprendra une classe, une salle de dessin, une salle de physique et un atelier pour le travail manuel. Messieurs SALARD et BRUYÈRE, architectes, dressent les plans et réalisent le devis présentés par le maire à son conseil le 29 septembre 1889.

Vu l'intérêt porté et le nombre croissant des élèves, le conseil demande auprès de l'administration scolaire, la nomination de M. ÉLOY comme directeur de l'école et la création d'un emploi d'instituteur-adjoint supplémentaire pour la rentrée d'octobre 1891.

En janvier 1892, le Conseil Municipal vote les nouvelles constructions, les fonds étant fournis sur un excédent de crédit ouvert au budget additionnel provenant d'emprunts auprès de la Caisse Nationale des retraites, et d'impositions extraordinaires.



En février 1892, le Conseil Municipal propose la création d'une salle d'asile à "la Tête- Noire" et d'un poste de

Directrice. Le nombre d'élèves susceptibles de fréquenter la classe se situe entre 12 et 15. C'est donc probablement en 1892 que sont érigés les nouveaux bâtiments de l'école des garçons situés le long de la route de "la Tête-Noire".

Cette dernière construction, partiellement détruite en 1940 à la suite d'un bombardement est reconstruite en 1953. En 1960, sont édifiés les bâtiments perpendiculaires à la rue de la Tête -Noire.

Actuellement, ces constructions abritent l'école primaire publique de Mormal.



Sources :

Registres Municipaux de la ville de Berlaimont.
Rapports et délibérations du Conseil Général du Nord.
Internet Divers.

Jean Luc PIGOT, *chgb* 5.

Le dénombrement de la terre de Maroilles – 1455.

Archives Départementales du Nord - 11H 36.

Ndlr (rappel) : L'article portant sur 27 pages, il a été décidé, après accord de l'auteur de le scinder en 3 parties soit :

- 1) Sommaire - Fayt ville et Fayt château - Prisches et Lignièrès - Beurepaire (11p - Bulletin 22)
- 2) Cartignies - Le Corbière (10p - Bulletin 23).
- 3) Leval - Landrecies (6p - Bulletin 24)

Copie de l'original des titres de l'abbaye de Maroilles, rédigée en 1764 par Antoine Balligand, notaire royal à Maroilles. Le texte ci-dessous reprend l'orthographe et la grammaire exacte.

Ceci n'est qu'un extrait du registre.

Le Val

Cachereau des rentes deues sur plusieurs heritaiges a Le Val appartenant a labbaye de Maroilles renouuelet le ving huitieme janvier quinze cens quatre vingt dix noef present les gens de loy et plusieurs de la communauté de Leval soubssi-gnez.

Premieres

De Jean Lefevre doit de rente chacun an sur son heritaige audit Le Val tenant a lheritage Jean de Mainin (Maujin ?) et as rues de sens une rasiere avaine et deux chappon par an.

De la vesve et hoirs Gerard Manesse sur son heritaige gisant audit Le Val tenant a Jean d'Outremelz a Loys Car-nier pardesoubs a laissement de la ville et a la ruelle Tanneluex rendant deux rasieres trois coupes avaine quatre chappons et demy et six sols d'argent

De Jean d'Outremelz et la vesve et hoirs Martin Caniot sur le courtil dorée tenant au chemin du vivier d'outes as vesve et hoirs Gerard Manesse et a mondit Seigneur de Maroilles doit chacun an dix charlets et une rasiere avaine et six chappons.

E laditte vesve Gerard Manesse doit chacun an sur son courtil maison gardin heritaige ainsi que le lieu se contient tenant a la rue Saint Humbert aux aissements de la ville a Jean Tourteau et a la vesve et hoirs Remi Gossart doit deux ra-sieres demie avaine un chappon

De Jan Tourteau Martin Gossart et la vesve Remi Gossart doit chacun an sur son gardin heritaige gisans audit Le Val tenant a Gille Bocquet a Ambroise Moutton Martin Gossart et a l'aisement de la ville trois charleets avaine et deux chappons.

De la vesve et hoirs Jan Blet, sur sa maison gardin et heritaige gisant audit Le Val tenant a Hombert Francois et la la rue qui maine a Berlaimont doit par an un vasseau avaine et un chappon

De Jacque Marin doit chacune an sur une pature tenant au chemin du Monceau et a la pasture du vivier quatre charlets et deux chappons.

De Gregoire de Menin doit chacun an sur sa terre contenant deux rasieres tenant au chemin du Moncheau a la cure de Le Val et a Philippe de La Barre un charlet avaine.

De Aubert Bronchin doit chacun an sur noef coupes de terre tenant de deux sens à Philippe de La Barre et a la cure de Le Val deux charlets et un chappon.

De Hughe Brassart doit chacun an sur une maison gardin gisant a Le Val tenant a lvesve Pierre Raouls as rues de deux sens et a la vesve Andrieu Courtin deux charlets et deux chappons
Sur trois rasieres de terres appartenantes a la cense Philippe La Barre tenant au chemin de Ramicherne a Gregoire de Menin et au chemin du Moncheau doit chacun an deux rasieres avaines et deux chappons.

De Hombert Franchois sur un gardin et heritaige gisant a Le Val tenant a la ruelle tanneleux au gardin Saint Humbert et par desous aux aisements de la ville deux rasieres trois coupes avaines quatre chappons et demie et six sols d'argent par an.

Nous curez mayeurs et eschevins de la seigneurie Monsieur de Buzegnies avec plusieurs de la communauté de Le Val certifions a tous qu'il appartiendra avoir estez present requis et appellez par Nicolas Meurant et Jean Fievet commi s de Monseigneur abbé de Maroilles au renouvellement de déclarations de rente cy dessus escrpte aquoi avons besoignez tans et tenances que autrement, si avant qu'en avons la congnoissance et sauf tous drois dont pour approbation de verité avons che present escript singé de nos signes dont avons accoustumez user .

Fait ce vingt huitieme janvier quinze cens quatre vingt dix noef tesmois.

Jan Tourteau, Hubert Tricquet, la marq Jan Lefebvre, Hombert Franchois, Jan de Menin, la marcq Eloy Manesse ita est, Joannes Gossons pastor loci de Valle, Nicolas Feron, Jacque Ternant.

Collationné et trouvée la presente copie contenant trois faces conforme a loriginal faisant partie dudit livre escrit a la main administré et retire comme cy devant et dit par nous soub notaire royal et homme de fief .

Landrecy

Déclaration du terrage que les relligieux abbé et couvent de Maroilles ont en la mairie de Landrechies lesquels terraiges sont enclavez et tenant as terraiges du Roy Sire comme seigneur dudit Landrechies par eschange fait avec Monsieur le Duc d'Arschot et des religieux de l'église St Estienne du Foemy.

et premier pour commencer icellui terrage il se prent et lievre venant du moulin a le tour allant a droite ligne a un cerisier et pommier estant a la haye du jardin Marcq Manesse et dillecq passant parmi dix mencaudées demie de terre appartenantes a l'hospital dudit Landrecy desquelles dix mencaudées et demie en y at environ mencaudée et demie du terrage dudit Maroilles et dudit lieu passant parmi trois mencaudées de terre appartenantes a leglise dudit Landrechies dont desdites trois mencaudées en y at mencaudée demie du terrage dudit Landrechies et dudit lieu passant parmi deux mencaudées demie appartenantes a Jean Cousin.

Somme des terres de ce terrage noef mendaudées demie.

Autres terraiges appartenants a ladite église St Humbert de Maroilles :

lesquels terraiges sont deseure les prets de Poitenenis et commencent lesdis terraiges a une blancq bonne estant au chemin desdis poiteenis faisant dessoinre des terroirs de Landrecy et du Favril que lon dist les prets du Poitenenis passant parmi trois mencaudées appartenantes a leglise de Landrecy allant dedroite ligne a une autre bonne faisant desoinre dudit terrage de Landrecy et dudit Favril estant au coing des prets de Le Vacqueresse dont il y a la moitié de laditte terre ou environ sur le terroir de Landrecy et de la ditte bonne allant au loin d'un fossé a une bonne faisant dessoivre dudit Landrecy et

dudit Favril que l'on dist le chemineau qui maine dudit Landrecy a Fayt et de ladite bonne retirant après ledit Landrecy a une bonne estans sur ledit chemineau allant a droite ligne a un cerisier estant sur le chemin du Perseau passant parmi deux mencaudées appartenantes a Pasquier Gillet

et parmi sept boisteaux de terre appartenant au cantuaire en allant passer au devout de trois chartées de prêt a Jerome Carlier et dillecq passant parmi un piece de terre appartenantes aux hoirs Duellin et de laditte terre passant parmi deux mencaudées de terres appartenantes a Jean du Fay icelle tenant au chemin dudit Landrecy allant au Perseau ou est ledit cerisier.

Item dudit cerisier allante a droite ligne a une fontaine nommée la fontaine au Pla pommier estans dedens la forest de Mormal, passant parmi trois mencaudées ou environ appartenantes as hoirs Duellin et dillecq passant parmi trois mencaudées appartenantes a Gilles Bouchaut plus outre tirant toujours vers Mormal passant au coing de mencaudée et demie Thomas Carlier et dillecq passant parmi sept boisteaux de terre appartenants à Pasquier Ghillet

Somme de cesdits terraiges soixante huit mencaudées ung boistreau.

Autre terrage enclavé es terraiges de leglise St Estienne de Femy premier au leig commanchant au chesnes a Beaumet en prenant assenne tout parmi les vivieres en allant jusques au bout des terraiges des combes dont ledit terrage est en cinq mencaud » es trois boisteaux de terres qui sont les hoirs Estienne Brunois quils tiennent a rente de Loys de Blondel escuyer, sr de Beauregard, tenant au chemin qui va au pont à Beaumet et au petit chemineau qui entre a la petite prée et est le terre susdite auez dont il y a trois boistelles qui sont audit terrage St Ht de Maroilles.

Somme trois boistelles.

Autre terrage enclavé es terraiges de leglise St Estienne de Femy vers le fontaine de Beurepaire et premier quatre mencaudées appartenantes a la maladrerie de Landrecy seant deseure les Combles tenant a cinq mencaudées du cantuaire d'autre part a cinq boisteaux maistre Servais Carlier, et a cinq mencaudées seant audit lieu appartenantes audit cantuaire tenant a quatre mencaudées de laditte maladrerie et tenant as terres des hoirs Estienne Brunois.

Somme des terres de terrage vers le fontaine a Beurepaire noef mencaudées.

Autre terrage enclavé au terrage dudit St Estienne de Femy et premier commence ledit terrage au chemin du Sambreton en dix mencaudées de terres qui sont de la chapelle de la maladrerie en allant a une grande bornne qui est bonne de terrage dessus et est celle ditte bonne en ung fosset entre cesdittes terres et les terres les hoirs Michel Bouchier en allant de laditte bonne a le fosse Bernard. Item en allant de la ditte fosses jusques au rieu de Sambreton a une sauch fourchelue gisant devant le logis Jacques Manesse laditte saulche seant sur le bord de la rivière du costé de la voie qui vat a Louvion et de laditte bonne passant parmi sept boisteaux de terre appartenantes a Jean du Sart dont il en y at demie mencaudée ou environ dudit terrage et d'icellecq passant parmi cinq mencaudées de terres appartenantes a Thomas Descamps de quoi il en y at quatre mencaudées demie dudit terrage et dudit lieu passant encore parmi sept boisteaux de terres appartenantes aux hoirs Antoine Devau dit Ramburcq desquels sept boistiaux en y at trois boistiaux ou environ dudit terrage.

Item dudit lieu passant encore parmi mencaudée demie ou environ appartenant à Robert Malgheulle, et dudit lieu passant parmi la terre Jean Merveille tenant au gravier.

Somme vingt et une mencaudée demie.

Autres terraiges que lon dict les terraiges des combes appartenants entierement audis religieux et commence cedit terrage a une bonne gisant entre la haye de Fontaine et le bois Le Comte passant parmi trois mencaudées appartenant a la ville de Landrecy et desquelles trois mencaudées en y a la moitié audit terrage.

Item dillecq passant parmy six mencaudées appartenantes a Jean de Bugny et aux hoirs Estienne Brunois dequelles

six mencaudées en y at environ une mencaudée dudit terrage et dillecq passant parmi huit mencaudées appartenantes aux hoirs maitre Thomas Duellin lesquelles huit mencaudées sont toutes dudit terrages sauf trois boistiaux.

Item dillecq passant encore parmi quatre mencaudées de terres appartenantes ausdis hoirs Duellin tenant au chemin roye auquel chemin y at une bonne faisant le dessoivre de le porte St Humbert desquelles quatre mencaudées nen y a que trois boistiaux dudit terrage.

Item dillecq allant a droite ligne a deux mencaudées de terres appartenantes a lospital de Landrecy et de la dite bonne allant parmi une piece de terre appartenante au roy notre Sire et parmi mencaudées demie de terre appartenantes aus hoirs Jean Bouchart, dont en y a une mencaudée dudit terrage.

Item passant encore parmi deux mencaudées appartenantes a Nicaise Telier de quoi il y en a une mencaudées dudit terrage,

item de la ditte bonne allant a droite ligne au quesne a Beaumet passant parmi trois mencaudées de terres appartenantes a Philippe Thileman dont en y a environ mencaudée demie dudit terrage et dicelle passant a travers du chemin qui va a Hapegarbe en passant parmi les viviers du roy notre Sire allant au kesne,

et est assavoir que toutes les pieces de terres qui sont scituées et assises en decit clos sont toutes enthierement aux terrages des combles appartenantes a ladite eglise St Humbert sans ce que nuls ni ait ne disme ne autre chose quelconque fors laditte eglise St Humbert

et est il aussi assavoir que tous les prets et terres qui doibvent cens chappons et rentes sont toutes ausdis relligieux de Maroilles.

Autres terrages appartenants ausdis relligieux et au curé de Landrecy :

lequel terrage est nommé le Doaire St Pierre et est cedit terrage a partie moitié par moitié entre lesdis relligieux avvé et couvent de Maroilles et ledit curé de Landrechies et se comprend icellui terrage entre le chemin de Robertsart et le chemin qui va a Fontaine au Bois.

Premier un gardin appartenant a present a la vesve Jean Burillon qui fut cy devant Pierre Le Cat, icellui contenant six mencaudées ou environ lequel courtil est au deseure de leritage qui fu ledit Pierre Le Cat a droicte ligne au long du chemin allant a Robertsart jusques a la maison André Masure en rallant au long du prêt jusques au chemin allant a Fontaine au Bois et dillecq rallant jusques a la barriere des faulbourgs de Landrechies.

Item ont lesdis relligieux de Maroilles droit sur une terre nommé le Colombier dont le terres sont francq en payant du cent huit garbes, tant les teres de le cense du Plouvien que les teres de le cense de le Haute Maison, esquelles huit garbes le curé de Le Folie prend les cinq garbes et les autres trois a partir par lesdis relligieux de Maroilles contre le curé de Landrecy moitié par moitié qui est a chacun garbe et demie.

Item ont lesdis relligieux de Maroilles droit de dismes sur le terroir de le Follie dependant de laditte cense de le Haute Maison dont les terres sont pareillement francqs en payant huit garbes du cent, esquelles huit garbes ledit duré de le Folie en prend les cinq garbes et les trois autres garbes a partie par lesdis relligieux de Maroilles et ledit curé de Landrechies chacun par moitié comme dessus.

Quant est a seize mencaudées de terres de laditte Haute Maison estant sur le terroir de Le Folie que lon dist les seize mencaudées francq tout le dismaige entierement appartient audit curé de Le Folie et ni ont lesdis relligieux de Maroilles ne le curé de Landrechies auleune disme.

Quant au fait de toutes les autres terres prets et gardinaiges estans sur le terroir et mairie dudit Landrechies lesdis relligieux de Maroilles et le curé de Landrecy ont les dismes de trois du cent a partir chacun par moitié également, autant a

lun comme a lautre sauf et reservé le terroir de Hapegarbe et le Sar Hurlé lequel appartient ausdits relligieux de Maroilles seul, et y prenent lesdis relligieux assavoir audit Hapegarde douze du cent et audit Sarhurlé seize garbes du cent.

Nous mayeur et eschevins de la ville de Landrehies cy après nommés certiffions a tous qu'il appartiendrat avoir esté presens requis et appelez par :

Dam Jean de Louvegnies relligieux en la maison et abbaye de Monsieur St Humbert de Maroilles

Nicolas de La Drière homme domestique de laditte maison et abbaye au renouvellement des terraiges et dismaiges cy devant déclaré et contenu en ce present kayet en nombre de onze articles auquel renouvellement avons esté sur les lieux, bonnes et dessoivre et desrens comme d'articles en articles est aplain déclaré ensuivant la congnoissance que en avons par avoir labouré les terres voisines desdis dessens mesme les ayant par

Thomas Carlier fréquenté, cachiet et receu par l'espace de vingt quatre ans, semblablement par aucuns de nous autres cachiet et receu bonne espace de temps autres terrages et dismaiges contiguz les desrens des terraiges susdits et pour approbation de verité des choses dessusdittes et kayet estre bien et deument fait tant en dessens dessoibvres bonnes qu'en toutes autres choses pareillement avons a la requeste du dict Damp Jean de Louvegnies et dudit Nicolas de Ladriere.

signez de nos seings manuels dont avons accoustumé user audit office eschevinal et ce tant ce present kayet comme semblablement un collationné mot après autres lequel avons mis en notre ferme et garde pour sen aider et servir la ou et ainsi que la raison le requerrerat fait audit Landrecy

present comme mayeur dudit lieu Antoine de Le Sart

et comme eschevins Alexandre Brasseur, Thomas Carlier, Robert Becquet, Jean de Bugny, Remi de Main et Antoine Hault,

le penultieme jour du mois de juing lan 1565.

Item avecq nous y avons mené sur les lieux y déclaré comme les plus anciens dudict Landrecy et ceux en ayant la congnoissance, si comme :

Jean Crupin Jean Bouchier, et Jean Poncheau
les jours mois et an que dessus, esoubs estoit signé desdis

Antoine de Sart, Alexandre Brasseur, Robert Becquet, Thomas Carlier, Remy de Main, Antoine Hault.

Ceste copié a testé collationnée au quoy et original desdis terraiges contenant huit feuillets qui estoit reposant au ferme et garde des eschevins de ladite ville de Landrecy et trouvé concorder a icellui par nous hommes feodaux de la comté de Hainaut et cours de Mons ce huitieme jour du mois d'avril de l'an mil cinq cens quatre vingt et onze estoient signés de La Grange et Tourteau.

Loïc Mairesse, chgb 381



Bail du moulin de Jaisnières à Adrien Evrard par l'abbaye de Maroilles.

ADN série H 73 Folio 26 N°708

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou ouïront, Nicolas par la permission

Divine humble abbé de l'église et abbaye monsieur St Humbert de Maroilles et tout le couvent du même lieu de l'ordre de St Benoît diocèse de Cambrai, salut. Savoir faisons que pour le plus grand et évident profit de nous et de notre église et abbaye avons baillé, octroyé Et accordé, et par la vertu et teneur des présentes baillons, octroyons et accordons à titre de ? et mainferme à Adrien Evrard et sa femme Marie Binot tout entièrement les maison, usine et moulin ayant deux tournants, avec le jardin joignant, en la ville de Taisnières en Thiérache Pour, par ledit Adrien, sa femme et ayant cause en jouir et posséder le terme de six ans entiers et continuel, à commencer la veille Du Noël de l'an présent seize cent vingt trois moyennant la somme et quantité de trois cent rasières blé chacun an, tel blé que de nature Venant dudit moulin, mesure de Maroilles, sans pouvoir entremêler aucun mauvais grain, à quatre termes et paiements de trois Mois à autres, livrés es greniers de notre abbaye, de surplus nous payer aussi annuellement la somme de deux cent livres tournois, vingt Gros chacune livre, monnaie coursable au pays de Haynaut, et sera tenu ce preneur de nous payer chacun an le poids de vingt livres De bonne cire neuve pour le luminaire de notre église à la trésorerie ? et bon argent, et autres cent livres pour la récréation des Religieux, aussi paiera pour l'ameurissement des meules vingt livres tournois à chaque polchisson auquel effet lesdites meules seront Echantillonnées à l'entrée de ce bail, paiera item cent livres de bon lard tous les ans, dont le premier paiement de tout ce que Dessus pour la première année accomplie écherra au jour du Noël seize cent vingt quatre, item nous devra acquitter De tous subsides, gabelles et impositions telles qu'elles être, ordinaires ou extraordinaires, mises ou à mettre dessus Par ordonnance du roi notre sire, sans pour ce ni autrement pris déduire aucune chose des paiements et rendages, continuant En cette manière et façon de payer annuellement les dits termes six ans durant, davantage sera tenu le dit preneur De bien et dûment entretenir à ses coûts et dépens tous harnais travaillant du dit moulin,....(illisible)..... Tant seulement. Item devra mouldre toutes les provisions des (léaux) et autres de notre abbaye sans prendre aucune mouture, venant Aux déductions qui seront à faire à cause des fleux et ? dudit moulin, l'on se règiera à l'avenant des moulins de la terre d'Avesnes Ou des autres voisins, à devise que si la guerre survenait, ce que Dieu ne veuille, ou grosses maladies contagieuses ou pestilentielles, ou Grande famine, et qu'en ces occasions le dit preneur ne puisse bonnement faire profit dudit moulin, ne sera tenu de payer qu'à l'avenant Qu'il en aura profité, le tout sans mal escient, fraude, déception, sous promesse que tous les manants de nos villes de Taisnières, Marbaix et Noyelles seront tenus d'aller faire mouldre tous leurs grains, (blés), pâtures et autres moulages au dit moulin de Taisnières, A fait que le soin en auront comme de tout temps il ont coutume de faire.

De surplus avons accordé de nouvelle cense au dit preneur et Adrienne Louvé Marast sa mère notre pâtre gisant proche du dit moulin avec les Prés de la pitance contenant cinq journées ou environ, comme les ont tenus ci devant moyennant la somme de trois cents livres tournois Françaises qu'ils nous devront payer annuellement pour un terme de six ans dont le premier paiement échoira au jour de St André de l'an Seize cent vingt six, paieront aussi deux douzaines de fromages ? chacun an, à devise expresse que si la dite Adrienne venait à décéder Devant ou pendant ce terme, le marché présent des dites pâtures demeurera ferme et entier au dit Adrien et ses hoirs, sans qu'autre quelconque Ne puisse rien prétendre, moyennant la déduction des vins tirés par la dite Adrienne, à (rata de) temps, à condition que le dit preneur ne pourra Rendre chose quelconque des marchés susdits en arrière main sans notre (gré) et consentement, ainsi se devra venir obliger par-devant nous suffisamment En la forme et manière accoutumée autant de fois qu'il nous plaît et sommé en sera, sur peine de forclusion que s'il venait à terme autre fin.

Et moyennant toutes ces (clauses) entièrement accomplies, nous (promettons) au dit preneur le garantir en la connaissance paisible de ce marché sous l'obligation de tous nos biens meubles et immeubles, en témoin de quoi nous appendons nos sceaux abbatial.....
? Le vingt troisième de novembre seize cent vingt trois.

Nicolas abbé de Maroilles

échantillon = étalonner

ameurissement, polchisson = termes techniques liés à ce qu'on appelle aujourd'hui le rhabillage de la meule qui comporte entre autres un piquage et un rainurage. Trouvé sur le web le document ci contre qui permet de comprendre.

Ameurissement = amoindrissement

Le polch est un pouce, le "pouche" de notre patois

Polchisson veut donc dire métrage, en unités d'aujourd'hui, recalibrage

léaux = légaux, membres de l'abbaye

à devise : introduit une clause générale indépendante du sujet du contrat. La seconde utilisation exclut « avisé » qui serait écrit « advise » et non « advise ». Trouvé sur le web l'expression : par ces devises et conditions baillé... à rapprocher de deviser, discuter.

harnais = pièces mobiles

fleux : débordements de la rivière, encore utilisé dans l'avesnois de nos jours

Louvé (Louvet) est barré et remplacé au-dessus par Marast

Vins tirés = non compris, peut-être vains dont profite la dite Adrienne (vaine pâture), à moins qu'elle ne s'approvisionne en vin à l'abbaye !

A rata = au prorata

Mesure de volume : Une rasière = environ 50 litres. C'est en principe la quantité nécessaire pour ensemençer une rasière (environ 33 ares) de terrain. Trois cent rasières de blé correspondent à la production de 10 hectares avec un rendement de 10 pour 1, caractéristique de cette époque.

Mesure de surface : Un journal vaut à Maroilles 1,5 rasière soit 50 ares

N° 5. INKOMSTEN VAN CHARLES, DUC DE CROY ET D'ARSCHOT UIT DE BARONIE VAN SENZEILLE IN NAMEN, 1599.

R.A. Namen, *Seigneurie de Senzeille n° 2.*

Compte Jean Anceau comme baillif et receveur de Sanzelles pour ung an finy le dernier de decembre 1599, presenté à Son Exc.¹ et à ceulx de sa chambre des comptes par Jean Pingat, commis du capitaine Anseau, baillif et receveur de la baronnie de Sanzelles, qu'a affirmé la receipte de ce compte estre entiere et veritable et des mises reellement et de faict, comme il apperera par quictances en la ville de Bruxelles le 24^e de septembre 1600. *De rekening is gested in monnoye coursable en Arthois quy est de 40 gros la livre . . . et s'y faict notte que le bonnier de bois contient 400 verges et s'y est 3 journaux au bonnier de 133 verges et ung tiers de verge et au journal 4 quartions pour le journal de 33 verges et demie pour chacun quartier, contient la verge 15 piedz et 9 polchs karrez.*

(6) Autre receipte pour ameurissements des moeulles du moulin et des harnais travaillans, lequel ameurissements des moeulles à l'advenir se paiera 12 fl. de chacun polch, selon l'ordonnance de Son Exc. : la pierre du courant au bled au dernier escantillement faict le dernier jour d'aoust 1592 fu trouvé contenir 5 polch 3 quartz et à la relivrance faict le dernier juing 1599 fu trouvé porter 4 polchs 3 qu. partant icy admeury de 1 polch; – le gisant dud. moulin in 1592; 8 polchs ½ qu. en 1599 6 p. 3 q., *dus admeury: 1 p. 1½ qu.; – le courant de l'escoussierre . . . : 1 quart, et le gisant idem; tezamen in geld (12 £ per duain): 34 £ 10 s. in. of 17 £ 5 s. art. . .*

Transcription littérale, le tilde indicatif d'abréviation est remplacé par un soulignement.

A Tous ceux qui ces pñtes lrgs vouront ou oïront Nicolas par la permission divine humble Abbé de l'egle et abbaye monsieur St humber de maroilles et tout le couvent du mesme lieu de l'ordre de St Benoit dioc de Cambray salut ? scavoir faisons que pour le plus grand et evident prouffit de nous et de noŕe egle et abbaye avons baillé octroyé et accordé, et par la vertu et teneur des pñtes baillons octroyons et accordons a tittre de ? et mainferme a Adrien Evrard et sa feme Marie binot tout entierem les maison huisine et moulin ayant deux tournans avec le jardin joignans en la ville de Taisnieres en terrache pour par led Adrien sa feme hoirs et ayans cause en iouir et possesser le terme de six ans entiers et continuels a comencher la veille du noel de l'an pñt seize cens vingt trois moyennant la some et quantité de trois cens rasières bled chun an tel bled que de nathure veñ dud moulin mesure de Maroilles sans y pouvoir entremesler Aucuns mauvais grains a quatre termes et payemens de trois mois à autres livrés es greniers de nred Abbaye, de surplus nous payer aussy annuellem la so~me de deux cens livres tz vingt groz chacune livre monnoye coursable au Pay de hay? Sera tenu ce preneur de nous payer chun an le poix de vingt livres de bonne cyre noeuve pour le luminaire de noŕe egle a la tresorie ? et bon argent et aultres cent ß pour la recreation des religieu aussy payera pour l'ameurissem des moesles Vingt livres tz a chasque polchisson auquel effect lesd moesles seront eschantilles a l'anree de ce bañ, payera item cent livres de bon lard tous les ans dont le premier payement de tout ce que dessus pour la premiere année accomplie escherra au jour du Noel de l'an seize cent vingt quatre, item nous debvra acquieter de tous subsides gabelles et impositions telles qu'elles ? estre, ordinaires ou extraordinaires mises ou a mettre dessus par ordoñ du Roy nre Sire sans pour ce ny autrem prins deduire aucune chose des payemens et rendages continuant en cette maniere et facon de payer annuellem lesd terme six ans durant davantage sera tenu led preneur de bien et deveument entretenir a ces cousts et despens tous harnais travaillans dud moulin, ????? tant seullem item debvra mouldre toutes les provisions des (leaux) et aultres de nre abbaye sans prendre aucune mouture venant aux deductions qui seront a faire a cause des fleux et ? dud moulin, l'on se reglera a l'adveñ des moulins de la terre d'Avesnes ou des autres voisins A (devise) que si la guerre survenoit ? que ?eu ne vueille ou grosses maladies contagieuses et pestilencieuses ou grande famine et qu'en ces occasions led preneur ne puisse bonnen faire prouffit dud moulin, ne sera tenu de payer qu'a l'advenant qu'il en aura prouffite le tout sans mal encsien fraude deception sous promesse que tous les manans de nos villes de Taisnieres, Marbaix et Noyelles seront tenus d'aller faire mouldre tous leurs grains b? pastures et autres moulages aud moulin de Taisnieres a fait que le soing en auront come de tout temps ils ont accoustumes de faire.

De surplus avons accorde de nouvelles cense aud preneur et Adrienne Louvé Marast sa mère nre pasture gisant proche dud moulin avec les pretz de la pitance conteñ cinq journels ou environ come les ont tenus cy devant moyennant la some de trois cent livres tz franques qu'ils nous debvront payer annuellem pour un (terme de) six ans dont le premier payement echerra au jour de St Andre de l'an seize cens vingt six payront aussy deux douzaines de fromages ? chuñ an (a devise) expresse que si lad Adrienne venait a deceder devant ou pendant ce terme le marche pñt desd pastures demeurera ferme et entier aud Adrien et ses hoirs sans qu'autre quelconque ne puisse rien pretendre moyennant deduction des (vins tirés) par lad Adrienne a ? temps a condition que led preneur ne pourra rendre chose quelconque des marches susd en arriere main sans nre ? et consentem ains se debvra venir obliger pardevant nous suffisamment en la forme et maniere accoustume autant de fois qu'il nous plait et some en sera sur peine de fourclusion que s'il venait a terme autre fin que celle de nre mere la ste eglise catholique et romaine nous prins led preneur ou ayans cause de ces marches sans aucune somation fai? Et moyeñ toutes ces (clauses) entiereem accomplies nous pro? Aud preneur le garantir en la connaissan Paisible de ce marche soubz l'obl ? De tous nos biens meubles et immeubles en tesmoing de quoi nous appendons nos seaux abbatial....

? le vingt troisieme de novembre seize cens vingt trois.

Nicolas abbé de Maroilles

Nouvelles publications.

86	REC	DOURLERS, les habitants	1620-1912	268	33 €	Daniel BLONDEL
87	REC	DOURLERS, les couples	1620-1912	240	29 €	Daniel BLONDEL

Nouveaux dépouillements en cours.

Louvignies Quesnoy : Jean-Paul HUVELLE .

Notre Bibliothèque s'éttoffe.

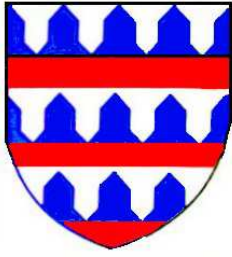
Titre	Auteurs	COTE
La vie dans le Nord de la France au 18e siècle, tome 2	MINON René	BIBLIO
Sambre et Meuse n° 52	centre d'histoire et d'art de la Thudinie	REVUE
Hortus Belgicus		BIBLIO
Le cas du père Louis Hennepin, récollet, missionnaire de la Louisiane	Annales du Cercle Royal d'Histoire et d'Archéologie d'Ath	BIBLIO
de 3 serments du Moyen Age, discours du 1-10-1899	FAIDER M.	BIBLIO
Louvignies Quesnoy 1719-1780, 1785-1792, 1793-an 10 NM		CD
Louvignies Quesnoy 1802-1834		CD
Louvignies Quesnoy 1793-an 10 D, 1830-1869		CD
Louvignies Quesnoy 1870-1912		CD
Louvignies Quesnoy 1913-1936		CD
Bousignies et Millonfosse, an 3-an 14	BURY Michèle	RELEVÉ
Thivencelle 1737- an 13	BOUDARD Maryse	RELEVÉ
Bruay sur Escaut 1698-an 11 M	BURY Michèle	RELEVÉ
Sepmeries an 5-an 14	BURY Michel	RELEVÉ
Faïences d'Onnaing	CAMPION Claude	BIBLIO
Rainsars 1914-1936		CD
Rainsars, les habitants de A à G, de 1671 à 1911,	HARDY James, MARECHAL Jean	RELEVÉ
Rainsars, les habitants de H à W, de 1671 à 1911	HARDY James, MARECHAL Jean	RELEVÉ
Rainsars, les couples de 1671 à 1911	HARDY James, MARECHAL Jean	RELEVÉ
Bousies 1711-1793		CD
Bousies 1793-1822		CD
Bousies 1823-1842		CD
Bousies 1843-1867		CD
Bousies 1868-1885		CD
Bousies 1886-1902		CD
Bousies 1903-1923		CD
Potelle 1798-1831, 1833-1912		CD

<i>Titre</i>	<i>Auteurs</i>	<i>COTE</i>
Etroeungt, N 1896-1935	RAMELOT Robert	RELEVÉ
Dourlers, les habitants de 1620 à 1942	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Dourlers, les couples de 1620 à 1942	BLONDEL Daniel	RELEVÉ
Jeux et divertissements en Flandre-Hainaut	AGFH	BIBLIO
Aide-mémoire pour débutant en paléographie	LECONTE Daniel	BIBLIO
Mémoires tome 35	SAHAA	BIBLIO
Wignehies 1687-an 14	BURY Michèle	RELEVÉ
Bruille Saint Amand, 1764- début 19e siècle	BURY Michèle	RELEVÉ
Escaupont 1737- an 11	BURY Michèle	RELEVÉ
Mortagne 1785-an 11	BURY Michèle	RELEVÉ
Nivelle, 1657-an 11	BURY Michèle	RELEVÉ
Saint Amand N an 11-1830	BURY Michèle	RELEVÉ
Saint Amand N 1831-1855	BURY Michèle	RELEVÉ
Saint Amand M 1831-1855	BURY Michèle	RELEVÉ
Saint Amand M 1856-1871	BURY Michèle	RELEVÉ
Vieux Condé N 1740- an 11	BURY Michèle	RELEVÉ
Vieux Condé M&D 1740-1802	BURY Michèle	RELEVÉ
Vieux Condé N 1793-1840	BURY Michèle	RELEVÉ
Vieux Condé M 1793-1870	BURY Michèle	RELEVÉ
Vieux Condé D 1793-1859	BURY Michèle	RELEVÉ
Girondelle (08) M 1670-1802	Chercheurs d'ancêtres	RELEVÉ
Aouste (08) M 1633-1887	Chercheurs d'ancêtres	RELEVÉ
Seraincourt (08) N 1683-1882	Chercheurs d'ancêtres	RELEVÉ
Seraincourt (08) D 1683-1882	Chercheurs d'ancêtres	RELEVÉ
Hémin Liétard 1793-1802, mariages cantonaux	LETHURGEZ	RELEVÉ
Hémin Liétard 1802-1815	LETHURGEZ	RELEVÉ
Hémin Liétard 1816-1838	LETHURGEZ	RELEVÉ
Hémin Liétard 1839-1852	LETHURGEZ	RELEVÉ
Hémin Liétard N&D 1853-1870	LETHURGEZ	RELEVÉ
Hémin Liétard M 1853-1892	LETHURGEZ	RELEVÉ
Hémin Liétard TM 1737-1892	LETHURGEZ	RELEVÉ
La Flamengrie 1737-1828	CORNU Jean-Luc	RELEVÉ
Malplaquet, le tricentenaire en images		BIBLIO
Maubeuge, la Grande Guerre et les déportations	DESCAMPS Jean-Claude	BIBLIO

Notre Bibliothèque s'étoffe. Suite...

Titre	Auteurs	COTE
Maubeuge, la Grande Guerre et les déportations	DESCAMPS Jean-Claude	BIBLIO
Les anciennes fortifications d'Avesnes	CROIX Charles	BIBLIO
Carriers, marbriers et chauxfourniers de la vallée de l'Hogneau	DURONSOY Avit	BIBLIO
Histoire de Fourmies des origines au 19e siècle	WIART (abbé)	BIBLIO
Un riche destin, François-Philippe de HAUSSY		BIBLIO
Grandes heures d'un village de la Thiérache	BLANCPAIN Marc	BIBLIO
A la découverte des villes fortifiées du Hainaut		BIBLIO
Histoire et généalogie des seigneurs de Boussu, de la famille de Hennin-Liétard	CAPOUILLEZ Marcel	BIBLIO
Bousies 1924-1937		CD
Potelle 1913-1937, Bousies TD		CD



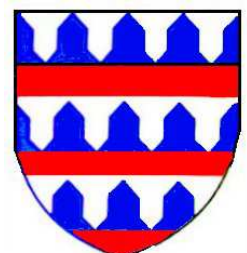


Conseil d'administration du CHGB

Président d'honneur : Christian DECAVEL
Présidente : Colette RABIN-FRANCOIS
Vice président : Jean-Luc PIGOT
Trésorier : Marcel BIERENT
Secrétaire: Marie-Claude-FAGOT
Sonia LELEUX
Membres : Alain BALLIGAND †
Gérald COLLET
Alain FREMY
Alain GUEREZ
Pierre LEGRAND
Thérèse LOCOCHE †
Thérèse TROUILLET
Nicolas VYDT

Responsables de Commissions:

Archives Départementales : Alain GUEREZ
Bibliothèque : Colette RABIN-FRANCOIS
Relation Presse : Corine HANICOTTE
Colette RABIN-FRANCOIS
Permanence : Pierre LEGRAND
Colette RABIN-FRANCOIS
Matériel : Colette RABIN-FRANCOIS
Verriers d'Europe : Benoît PAINCHART
Bulletin de liaison : Gérald COLLET
Jean-Luc PIGOT
Internet : Alain FREMY
Jean-Luc PIGOT
Parution : Colette RABIN-FRANCOIS



C.H.G.B



<http://www.chgb.org>

Articles sous la responsabilité de leur auteur.

Responsable de la publication : Colette RABIN-FRANCOIS

dépôt légal au 4^{ième} trimestre